

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

239^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du mercredi 20 mai 2026

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. SÉBASTIEN CHENU

1. Protection et souveraineté agricoles (p. 4797)

DISCUSSION DES ARTICLES
(*suite*) (p. 4797)

Article 1^{er}
(*suite*) (p. 4797)

Amendement n° 162

M. Julien Dive, rapporteur de la commission des affaires économiques

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire

Amendements n°s 137, 644, 822, 842, 1987, 1606, 455, 607, 923, 159, 1886, 798, 809, 988, 1572

M. le président

Amendements n°s 1738, 2085, 1003, 422, 641, 642, 1175

Après l'article 1^{er} (p. 4812)

Amendements n°s 2105, 423

Suspension et reprise de la séance (p. 4812)

Article 2 (p. 4812)

Mme Marie Pochon

M. Éric Martineau

Mme Florence Goulet

Mme Aurélie Trouvé

M. Dominique Potier

Mme Stella Dupont

M. Stéphane Travert, président de la commission des affaires économiques

Mme Annie Genevard, ministre

Amendement n° 1666

Sous-amendements n°s 2359, 2295

Amendements n°s 139, 140, 1698

Suspension et reprise de la séance (p. 4817)

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 4820)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. SÉBASTIEN CHENU

vice-président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)

1

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles (n^{os} 2632, 2765).

DISCUSSION DES ARTICLES *(suite)*

M. le président. Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant à l'amendement n^o 162 à l'article 1^{er}. Le rythme était de onze amendements à l'heure ; je vais donc essayer de donner un peu de rythme à cette séance, en ne prenant qu'un orateur pour et un orateur contre sur chaque amendement.

M. Julien Dive, rapporteur de la commission des affaires économiques. Très bonne initiative, monsieur le président !

Article 1^{er} *(suite)*

M. le président. La parole est à M. Corentin Le Fur, pour soutenir l'amendement n^o 162.

M. Corentin Le Fur. Si le groupe DR est très attaché aux projets d'avenir agricole (PAA), il estime qu'il convient de tenir compte non seulement des capacités de production, mais aussi de la baisse de ces dernières – car, malheureusement, c'est une réalité. Notre pays connaît une phase de décapitalisation. Nous avons de moins en moins de vaches laitières et de vaches allaitantes, ce qui est un vrai problème pour notre souveraineté alimentaire. Nous demandons donc, par cet amendement, qu'il en soit pris acte dans le projet de loi.

Dans ce contexte, je suis assez atterré par les propos que j'ai entendus, notamment sur les bancs de La France insoumise, où l'on catégorise les agriculteurs de manière très dogmatique et manichéenne : il y aurait, d'un côté, les bons agriculteurs qu'il faudrait soutenir et, de l'autre, ceux qu'il faudrait

dénoncer. Je crois, moi, que nous avons besoin de toutes les filières, de toutes les agricultures. Nous avons besoin de gens qui produisent et de gens qui exportent. Nous avons besoin de défendre l'agriculture française, parce que je préfère qu'arrivent dans nos assiettes des denrées alimentaires produites en France plutôt que des produits importés ne respectant ni nos standards environnementaux, ni nos standards sanitaires, ni nos règles sociales.

Nous devons faire de la défense de toutes les agricultures, de toutes les filières, une priorité absolue. Je vous invite donc à voter cet amendement.

M. le président. Je suis saisi de deux demandes de scrutin public : sur l'amendement n^o 137, par le groupe Rassemblement national ; sur l'amendement n^o 822, par le groupe Écologiste et social.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Julien Dive, rapporteur de la commission des affaires économiques pour les articles 1^{er} à 4 *ter* et 15 à 17, pour donner l'avis de la commission.

M. Julien Dive, rapporteur de la commission des affaires économiques. Il importe en effet de lutter contre la baisse des capacités de production et vous avez raison d'insister sur la décapitalisation des cheptels pour illustrer votre propos. On pourrait également citer en exemple certaines productions végétales au sujet desquelles certains, dans cet hémicycle, prônent une forme de décroissance. Tout cela contribue à la baisse de nos capacités de production, de même que l'accaparement de terres agricoles pour des projets qui n'ont rien à voir avec la production, ou encore les distorsions de concurrence, qui se traduisent par des baisses de rendement – je pense notamment à la terrible année 2024, où les rendements du blé tendre se sont effondrés comme cela n'était pas arrivé depuis quarante ans.

Cependant, l'article 1^{er}, en particulier l'alinéa 6, évoque la « capacité de production » dans une acception large, qui couvre aussi bien son augmentation que sa baisse. Votre amendement me semble donc satisfait et j'en demande le retrait.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire pour donner l'avis du gouvernement.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Corentin Le Fur.

M. Corentin Le Fur. Merci beaucoup, monsieur le rapporteur, pour vos explications, que j'ai bien entendues. Je retire mon amendement.

(L'amendement n^o 162 est retiré.)

M. le président. La parole est à M. Hervé de Lépinau, pour soutenir l'amendement n° 137.

M. Hervé de Lépinau. Puisqu'il s'agit d'un projet de loi d'urgence, le facteur temps est essentiel. Nos agriculteurs sont engagés dans une course contre la montre, non seulement pour assurer la survie de leurs exploitations, mais également pour donner aux jeunes la vocation et les inciter à prendre leur suite : dois-je rappeler à notre honorable assemblée que, d'ici 2030, près de la moitié des agriculteurs pourra prétendre à la retraite ?

Des centaines de milliers, voire des millions d'hectares sont en jeu. Afin d'accélérer les procédures, il est proposé, pour les projets d'avenir agricole, de s'affranchir, par dérogation, des débats publics, en particulier de la concertation préalable relevant de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Sans doute cette disposition froissera-t-elle nos collègues DR, puisque c'est Michel Barnier, alors ministre de l'environnement, qui, en 1995, fut à l'origine de cette commission, mais, puisqu'il y a urgence, il faut permettre l'installation des infrastructures nécessaires, entre autres à la production des œufs et des poulets, dans des délais raisonnables. Avec une procédure longue et un débat public, nous savons très bien que nombre de projets seront mort-nés.

J'ajoute que notre amendement tient évidemment compte des différences de contexte puisqu'il est prévu que la dérogation s'applique « sauf décision contraire de l'autorité administrative compétente », c'est-à-dire du préfet : dans certains cas, si c'est justifié, le débat public aura quand même lieu, notamment parce que l'État et la région se seront préalablement prononcés en ce sens lors de l'examen des dossiers.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Julien Dive, rapporteur. Je salue, monsieur le député, votre constance sur le sujet de la simplification. Vous avez raison, il faut aller vite, le temps est compté. Et c'est d'ailleurs pour ça que nous avons voté – je crois que vous-même l'avez soutenue – la loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur, dite loi Duplomb, à laquelle on peut ajouter la loi de simplification de la vie économique et la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne ou loi Ddadue, toutes contribuant à l'accélération des procédures.

Je crains néanmoins que cet amendement emporte un risque constitutionnel, comme je l'avais déjà souligné en commission. Vous m'aviez alors répondu que vous envisagiez de déposer une proposition de loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement. Je suppose que votre groupe pourra l'inscrire dans sa prochaine niche. D'ici là, je vous propose de retirer votre amendement.

M. Hervé de Lépinau. Et vous voterez ce texte !

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Benoît Bîteau.

M. Benoît Bîteau. Dois-je rappeler une fois de plus que, quand on parle d'agriculture, on parle de l'alimentation de tout le monde, de l'eau qu'on boit tous les jours, de l'air qu'on respire à chaque instant, de notre santé et, en l'occurrence, d'argent public puisque nous évoquons les projets d'avenir agricole ?

J'ai toujours du mal avec votre volonté de squeezer le débat public sur ces sujets qui concernent tout le monde ! On ne peut pas d'un côté s'insurger contre la faible acceptabilité de certains projets et effacer dans le même temps tous les espaces où, précisément, se construit cette acceptabilité.

Cet amendement va totalement à contresens. Bien sûr, nous nous y opposerons.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 137.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	97
Nombre de suffrages exprimés	91
Majorité absolue	46
Pour l'adoption	45
contre	46

(L'amendement n° 137 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Aymeric Caron, pour soutenir l'amendement n° 644.

M. Aymeric Caron. Il vise à donner la priorité, au sein des projets d'avenir agricole, aux productions végétales, qui sont d'un intérêt stratégique majeur, pour des raisons écologiques et des raisons de souveraineté alimentaire.

M. Thibault Bazin. Les productions animales aussi !

M. Aymeric Caron. Il va bien falloir qu'à un moment donné ce pays fasse sa révolution alimentaire et s'oriente vers une végétalisation de l'alimentation.

M. Théo Bernhardt. Non merci !

M. Aymeric Caron. Eh si, messieurs, il va falloir le faire ! Je sais bien que, de votre côté, on est un peu conservateur, mais il va quand même falloir réfléchir à l'intérêt général, notamment si nous voulons être autonomes en matière d'alimentation,...

M. Théo Bernhardt. On peut manger de la viande française !

M. Aymeric Caron. ...si nous voulons lutter contre le changement climatique, puisque la production de viande est fortement émettrice de gaz à effet de serre – j'y reviendrai tout à l'heure dans un autre amendement – et si nous voulons lutter contre la pollution des sols, puisque de nombreux élevages sont très polluants, notamment en Bretagne.

J'ajoute, mais je sais que cela vous intéresse assez peu et j'en ai pris l'habitude depuis plusieurs années que j'essaie d'aborder ces sujets dans l'hémicycle, qu'il serait bon de tenir compte des avancées scientifiques, en neurologie par exemple, en neurosciences,...

Un député du groupe RN. Ou en psychiatrie !

M. Aymeric Caron. Pour vous, sans doute ! *(Sourires.)* Ces avancées nous permettent en effet de bien mieux connaître les animaux qu'on ne les connaissait il y a quarante, cinquante ou cent ans. On sait désormais que les animaux qui sont élevés pour être mangés sont des êtres sensibles, qui ont des besoins, peuvent éprouver de la souffrance, du plaisir, et bien d'autres sentiments. De cela, il faut aussi tenir compte et arrêter de les traiter comme des objets.

M. Vincent Descoeur. On ne l'avait pas entendu depuis longtemps, mais on n'est pas déçu !

M. Aymeric Caron. Vous nous disiez tout à l'heure, madame la ministre, que l'élevage industriel n'existait pas en France, que vous aviez des chiffres qui le démontraient. Eh bien, j'ai des chiffres qui disent exactement l'inverse ! Encore faut-il nous mettre d'accord sur ce qu'est un élevage industriel. Certes, la question du nombre d'animaux entre en ligne de compte, mais pas seulement...

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le député !

M. Aymeric Caron. Je n'ai pas terminé, monsieur le président.

M. le président. Peut-être, mais c'est la règle.

M. Aymeric Caron. Si on ne peut même plus aborder les sujets intéressants...

M. Thibault Bazin. Merci pour ce moment !

M. le président. Je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public : sur l'amendement n° 1987, par le groupe Ensemble pour la République ; sur l'amendement n° 1606, par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire ; sur les amendements n° 455 et identiques, par le groupe Rassemblement national.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur l'amendement ?

M. Julien Dive, rapporteur. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Aymeric Caron.

M. Aymeric Caron. Voilà un refus sacrément argumenté ! J'en reviens à l'élevage industriel. Il tient au nombre d'animaux concentrés dans un même endroit, mais pas uniquement. Il est aussi caractérisé par les conditions de vie de ces animaux, prisonniers d'espaces dont ils ne peuvent absolument pas sortir. En France, 99 % des lapins sont élevés en cage, 95 % des cochons dans des bâtiments sans accès à l'extérieur, sur du béton, sans paille, comme 84 % des poulets de chair et 49 % des poules pondeuses.

L'exemple des poules est particulièrement intéressant car j'ai compris que, avec ce texte de loi, l'idée est notamment de faciliter l'installation de poulaillers géants, avec des capacités encore plus grandes. Combien d'animaux : 100 000, 150 000, 200 000 ?

M. Didier Le Gac. Arrêtez ! On n'est pas en Pologne ou en Espagne !

M. Aymeric Caron. C'est ça, le modèle que vous essayez de nous proposer, et c'est exactement le modèle que nous refusons ! Et refuser de voir que végétaliser notre alimentation est une nécessité relève d'une cécité politique gravissime ! *(Exclamations sur divers bancs.)*

(L'amendement n° 644 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Benoît Biteau, pour soutenir l'amendement n° 822.

M. Benoît Biteau. Il vise à limiter nos dépendances extérieures. Pour ce qui concerne les protéines, nous proposons ainsi de limiter les importations de soja et d'opter pour des élevages extensifs et des logiques herbagères, d'opérer en somme une révolution incroyable consistant à nourrir des herbivores avec de l'herbe !

Végétaliser notre alimentation, diminuer notre consommation de viande et de produits laitiers – en privilégiant les productions venant d'élevages vertueux –, voilà qui permettrait également une rotation des cultures, donc une réduction de notre consommation de pesticides.

Enfin, en produisant nos protéines localement, des légumineuses par exemple, nous nous inscririons dans une logique agroécologique et agronomique, grâce à laquelle nous pourrions nous affranchir de nos besoins en engrais azotés, dont l'importation est au cœur de l'actualité avec le blocage du détroit d'Ormuz.

La végétalisation de notre alimentation s'inscrit dans une approche globale qui s'appuie sur le développement d'élevages exclusivement vertueux, qui introduisent dans les rotations la culture des légumineuses, limitant ainsi notre dépendance aux pesticides et aux engrais de synthèse ainsi qu'aux produits importés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Julien Dive, rapporteur. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. Le ministère de l'agriculture promeut la culture végétale. Julien Denormandie a lancé cette politique, que j'ai soutenue en ajoutant 10 millions d'euros au budget du plan Protéines végétales dans la loi de finances pour 2026. Vous proposez de faire de l'inclusion d'un objectif de production végétale une condition à la labellisation Projet d'avenir agricole. J'ai évoqué hier quelques projets que nous avons déjà identifiés, par exemple la fabrication de pâtes bio à partir de blé dur ou la relance de la production de tomates d'industrie, dont la France importe 90 % de sa consommation. Voilà deux projets qui concernent la culture végétale – et qui s'ajoutent à la politique que nous menons par ailleurs.

On ne peut pas demander à ces projets d'avenir agricole de représenter toute la politique du ministère. C'est aussi le rôle du plan Protéines végétales. Enfin, vous avez raison de le dire, l'introduction de la culture des légumineuses dans les rotations est une source d'enrichissement des sols.

Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Benoît Biteau.

M. Benoît Biteau. Nous avons intérêt à développer la production de protéines végétales sur notre territoire, mais, comme l'a dit tout à l'heure Aurélie Trouvé, nous sommes bloqués par l'accord de Blair House, qui a été signé en 1992 et n'a jamais été remis en cause depuis. Cet accord limite la culture de protéines sur le sol européen à une surface de 5,2 millions d'hectares, ce qui nous rend dépendants des importations de protéines d'outre-Atlantique. Pour retrouver notre autonomie protéique, il faudrait consacrer entre 15 et 18 millions d'hectares à cette culture, soit trois fois plus que la surface actuellement autorisée. Commençons par des travaux pratiques, dénonçons cet accord et nous aurons un début de réponse.

Quant au plan Protéines, c'est une enveloppe fermée, madame la ministre. Son montant est divisé par le nombre d'hectares consacrés à la culture de protéines. En clair, plus on produit de protéines, moins on est aidé. Ces incohérences méritent d'être rectifiées dans les meilleurs délais.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 822.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	133
Nombre de suffrages exprimés	121
Majorité absolue	61
Pour l'adoption	21
contre	100

(L'amendement n° 822 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Benoît Biteau, pour soutenir l'amendement n° 842.

M. Benoît Biteau. Parlons maintenant de l'eau. Pour bénéficier d'aides européennes, les projets d'aménagement hydraulique doivent justifier d'une économie d'eau minimale de 15 %. Sinon, ils ne sont pas éligibles. Nous proposons donc d'exclure du dispositif des projets d'avenir agricole ceux qui nécessitent une augmentation des prélèvements d'eau dédiés à l'agriculture. L'idée est de garantir le respect du code de l'environnement, qui hiérarchise les usages de l'eau pour limiter des prélèvements agricoles trop importants. La première priorité, c'est la fourniture d'eau potable en quantité et en qualité suffisantes. La seconde, c'est la préservation des milieux aquatiques, condition pour pouvoir fournir de l'eau potable en quantité et en qualité suffisantes – mais aussi pour faire des prélèvements agricoles.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Julien Dive, rapporteur. Je le répète, nous ne créons pas un droit exclusif. Les projets d'avenir agricole sont régis par le droit commun.

M. Benoît Biteau. C'est de l'argent public !

M. Julien Dive, rapporteur. Oui, mais l'argent public doit aussi financer notre souveraineté alimentaire – le respect de l'environnement et le soutien à l'agriculture ne s'opposent pas. Les projets d'avenir agricole devront être en conformité avec la directive sur l'eau, les autorisations d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), le régime des installations, ouvrages, travaux et activités (Iota), l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) et les règles environnementales. L'amendement est donc satisfait. Je signale en outre que sa rédaction, plutôt floue, pourrait ouvrir la voie à des contentieux. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Hervé de Lépinau.

M. Hervé de Lépinau. Cet amendement est très dangereux pour les zones qui ont besoin d'eau, en particulier dans le Sud de la France. Le projet Hauts de Provence Rhodanienne (HPR), associant le Nord du Vaucluse et le Sud de la Drôme, capte à peine 2 % du volume d'eau charrié par le Rhône. Sans cette eau, il n'y a pas d'agriculture. Vous pouvez

raconter ce que vous voulez, si nous voulons maintenir le potentiel agricole vauclusien et drômois, il nous faut de l'eau. Or l'eau, dans la région, se trouve dans le Rhône, et 98 % de l'eau du Rhône part à la mer. Si votre amendement est voté, cela entraînera la mort du HPR. Monsieur Biteau, je vous mets donc devant votre responsabilité d'agriculteur : voulez-vous priver ce territoire notoire de la possibilité de continuer à cultiver ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

M. le président. La parole est à M. Benoît Biteau.

M. Benoît Biteau. Je rappelle que nous parlons de la gestion de l'argent public. Ce qu'il faut privilégier pour satisfaire tous les usages de l'eau, c'est le réaménagement du territoire : il faut reméandrer les cours d'eau, replanter des haies et des arbres et recréer les zones humides – menacées par l'article 7 –, pour accueillir l'eau, la ralentir, la retenir et la rendre disponible pour tous. Ainsi, l'argent public ne sera pas mobilisé pour 5 ou 6 % d'agriculteurs, mais pour la totalité de la population agricole. *(Mme Mathilde Feld applaudit.)*

Vous vous trompez, monsieur de Lépinau : le jour où il y aura de l'eau disponible pour tous les agriculteurs, beaucoup moins d'eau partira à la mer. C'est ça qu'il faut comprendre. Le sujet, ce n'est pas l'eau qui part à la mer, c'est comment limiter le débit d'eau qui part à la mer. C'est en aménageant les territoires, en accueillant l'eau, en la ralentissant, en la retenant et en la laissant s'infiltrer dans les sols, qu'on pourra avancer sur cette question. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Je rappelle que ce texte a notamment pour objectif de renforcer l'accès à la ressource en eau. Vous voulez conditionner le dispositif des projets d'avenir agricole à une absence d'augmentation des prélèvements d'eau.

M. Hadrien Clouet. Tout à fait !

Mme Annie Genevard, ministre. Nous, nous pensons au manque d'eau en été. Quand l'eau est disponible, quand elle est surabondante, quand la terre ne peut pas l'accueillir – puisque c'est le terme que vous aimez employer –, quand les inondations sévissent, nous voulons autoriser des prélèvements raisonnables.

Mme Mathilde Feld. C'est précisément parce qu'on fait n'importe quoi qu'il y a des inondations !

Mme Annie Genevard, ministre. Si on vous suivait, il n'y aurait plus d'installations de stockage ! *(Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)* Je rappelle en outre que la dégradation d'une zone humide est illégale. Aucune disposition du texte ne revient là-dessus. Je répète donc que j'émetts un avis défavorable sur l'amendement.

(L'amendement n° 842 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve, pour soutenir l'amendement n° 1987.

M. Jean-René Cazeneuve. N'en déplaise à M. Caron, les abattoirs sont absolument essentiels au maintien des filières d'élevage bovin, ovin ou caprin dans nos territoires, et ce, pour plusieurs raisons : le coût pour les agriculteurs, le bien-être animal et le développement des circuits courts. L'amen-

dement tend à réaffirmer l'objectif d'au moins un abattoir par département. Cet objectif serait intégré aux missions des comités régionaux de pilotage.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Julien Dive, rapporteur. En 2021-2022, le ministre Denormandie avait lancé une dynamique en faveur des abattoirs dans nos territoires – où ils manquent parfois cruellement. Avec votre amendement, vous souhaitez soutenir ce mouvement et j'y suis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à Mme Mélanie Thomin.

Mme Mélanie Thomin. Le groupe socialiste soutient cet amendement. En effet, dans les territoires qui sont profondément attachés à l'élevage, l'abattoir est indispensable à la structuration et surtout à la durabilité de nos filières. J'ai le souvenir de la catastrophe sociale vécue par les salariés de l'entreprise Gad lors de la faillite de celle-ci, il y a environ dix ans, dans ma circonscription du Finistère. L'effondrement de la filière volaille, qui nous a conduits à importer des produits de pays tiers, est un vrai problème. La modernisation des abattoirs permet aux filières françaises de se structurer et de se développer pour y faire face. On peut bien sûr faire mieux en aidant les filières à s'adapter à la transition environnementale. Cette aide est nécessaire pour garantir l'acceptabilité de la transition.

En tant qu'élue d'un territoire fier de son élevage, je suis très attachée au développement des abattoirs publics. Prochainement, l'un de ces abattoirs sera inauguré près de chez moi. C'est une fierté pour les éleveurs et pour les collectivités locales qui soutiennent ces outils de production. Prenons garde cependant au développement des abattoirs privés, financés par de grands capitaux, car il faut veiller au bon équilibre de la filière. Les parlementaires subissent parfois des pressions de la part de grands groupes privés qui voudraient avoir le monopole sur la gestion des abattoirs. Pour ma part, je le répète, je suis vraiment attachée aux abattoirs publics qui soutiennent et accompagnent les petits producteurs.

M. le président. La parole est à Mme Manon Meunier.

Mme Manon Meunier. Nous sommes vraiment très heureux de voir que M. Cazeneuve soutient l'objectif d'un abattoir par département. Maintenant, il faudrait être cohérents. C'est vous qui contribuez à la disparition de tous les élevages de proximité, de tous les élevages locaux. L'accord avec le Mercosur, ce n'est pas nous qui l'avons laissé passer ! Au Parlement européen, le traité de libre-échange avec le Mercosur, ce n'est pas le groupe auquel appartient La France insoumise qui l'a laissé passer !

M. Benoît Biteau. Ni les écologistes !

Mme Manon Meunier. Ni les écologistes, c'est vrai ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. Thibault Bazin. On a voté contre, nous aussi !

Mme Manon Meunier. La concentration des abattoirs en France est le résultat direct de votre politique. Qui possède les abattoirs ? Ce sont les coopératives géantes, qui s'accaparent tous les outils de production. Ce sont les grands groupes comme Charal, que vous favorisez par vos politiques publi-

ques. C'est exactement l'objectif de l'article 17 : donner la main à toutes ces firmes, qui récupèrent progressivement l'ensemble des outils de production, en en dépossédant complètement les éleveurs. Et à la fin, nous serons devenus ultradépendants, soit des importations, soit de fermes qui ne seront plus tenues que par des firmes ou des grandes coopératives. C'est très joli ce que vous nous dites, monsieur Cazeneuve. Maintenant, il faudrait aligner le texte avec les faits. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1987.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	148
Nombre de suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65
Pour l'adoption	128
contre	1

(L'amendement n° 1987 est adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Manon Meunier, pour soutenir l'amendement n° 1606.

Mme Manon Meunier. Les territoires ultramarins sont complètement oubliés dans votre projet de loi d'urgence, madame la ministre. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)* Et pourtant il y a aussi urgence en matière agricole dans les outre-mer.

Nous avons reçu à l'Assemblée nationale une délégation de paysans et de paysannes des territoires ultramarins, représentants de la Confédération paysanne. Ils nous ont alertés – tout comme ils vous ont alertée, mais ils attendent toujours votre réponse –...

Mme Mathilde Panot. Vous avez refusé de les rencontrer !

Mme Manon Meunier. ...au sujet du Posei, le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité.

Le Posei est un scandale : ces aides publiques versées aux territoires ultramarins sont accaparées par quelques géants, des propriétaires qui concentrent toute leur production sur une monoculture dédiée à l'export – sucre de canne, banane, etc. En conséquence, les territoires ultramarins sont extrêmement dépendants des importations pour leur alimentation. Et les paysans et les paysannes locaux dont la production est dédiée à une alimentation locale et de qualité sont les premiers pénalisés ; chez eux, l'argent public ne retombe absolument pas.

Mayotte et la Guyane ne produisent qu'un tiers de l'alimentation qu'elles consomment, la Martinique est dépendante à 87 % des importations pour son alimentation et la Guadeloupe à 82 %. On ne peut pas continuer comme cela !

Nous proposons donc par cet amendement de penser aux territoires ultramarins en favorisant les contrats territoriaux de transition et d'engagement agroécologique, afin que l'argent public retombe en premier lieu sur une agriculture qui permet de nourrir localement la population – ce qui est du reste le véritable sens de la souveraineté alimentaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Julien Dive, rapporteur. Je vous trouve sévère, madame la députée !

M. Hadrien Clouet. Elle est juste !

M. Julien Dive, rapporteur. Le texte qui sort de la commission des affaires économiques aborde la question des territoires ultramarins. Je salue d'ailleurs le travail des députés ultramarins qui étaient présents, MM. Gumbs, Mathiasin et Serva. Les amendements qu'ils ont déposés et défendus ont été adoptés – à l'unanimité, me semble-t-il –, si bien que, fort justement et fort logiquement, le texte fait référence à ces territoires.

Je pourrais dire que votre amendement est satisfait mais je n'en resterai pas là : vous avez raison de pointer du doigt le taux de dépendance de ces territoires, auquel nous devons porter une attention particulière. Heureusement que je ne me prononce pas en fonction du ton avec lequel vous avez défendu votre amendement ; si c'était le cas, je n'émettrais pas, comme je vais le faire, un avis favorable. *(Sourires.)*

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. Le livre préliminaire du code rural et de la pêche maritime, consacré aux objectifs de la politique en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche maritime, consacre un assez long développement à la politique agricole dans les outre-mer. Il évoque « le développement des productions agricoles d'outre-mer, [le soutien de] leur accès aux marchés, la recherche et l'innovation, l'organisation et la modernisation de l'agriculture par la structuration en filières [...], l'emploi, la satisfaction de la demande alimentaire locale [...], le développement des énergies renouvelables, [...] l'agriculture familiale », bref, ce qui fait la spécificité de ces territoires.

Néanmoins, votre amendement insiste sur un point qui est à mes yeux fondamental quand on parle d'agriculture d'outre-mer – c'est même l'enjeu principal : l'objectif de réduction du taux de dépendance. Tel qu'il est formulé, il me paraît donc intéressant. Il prend l'exemple du contrat territorial de transition et d'engagement agroécologique mais cela n'est pas exclusif d'autres dispositifs de ce type.

J'émet donc un avis favorable.

M. Hadrien Clouet. Excellent.

M. le président. La parole est à M. Benoît Biteau.

M. Benoît Biteau. Je remercie le rapporteur et la ministre de leur avis favorable.

J'appelle néanmoins l'attention de Mme la ministre, qui devra en sa qualité de ministre de l'agriculture travailler à l'évolution de la politique agricole commune (PAC) après 2027, sur l'importance du Posei. Celui-ci est très bien doté par des fonds publics européens mais très mal utilisé : cinq ou six industriels ultramarins captent ces aides au détriment d'agriculteurs cultivant des produits qui pourraient être consommés localement, en conformité avec la définition originelle de la souveraineté alimentaire telle que l'a formulée La Via Campesina.

J'en appelle à votre responsabilité. La France possède de nombreux territoires ultramarins. Les fonds Posei doivent vraiment aller à la souveraineté alimentaire et non être capitalisés par cinq ou six industriels qui produisent de la banane ou de la canne à sucre.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Le Posei a été un sujet de préoccupation depuis le premier jour où nous avons parlé de la nouvelle PAC. Les trois pays de l'Union européenne qui possèdent des territoires ultramarins – des « régions ultrapériphériques », en langage bruxellois – sont le Portugal, l'Espagne et la France, cette dernière étant la plus concernée du fait de la superficie de ses territoires.

Dans la PAC actuelle, le Posei est un règlement indépendant qui bénéficie d'un budget spécifique. Quelle ne fut pas notre surprise, lorsque nous avons découvert les premières orientations de la future PAC, de constater l'invisibilisation totale de ce programme. Nous avons immédiatement réagi de façon coordonnée avec les deux autres pays de l'Union concernés, car il est important d'avoir des dynamiques aussi collectives que possible. Nous avons exigé un règlement indépendant – malheureusement, les trois pays ne sont pas alignés sur cette demande – et, en tout état de cause, un budget spécifique. En effet, l'invisibilisation du Posei invisibilise également son budget. Un budget en baisse où n'est pas mentionné le Posei est proprement inacceptable !

Du reste, dans le dialogue que nous avons avec lui, le commissaire Christophe Hansen en a convenu. Arrivera-t-il à faire entendre raison à la Commission et à sa présidente ? Je l'espère. En tout cas, il n'y a quasiment pas une réunion mensuelle à Bruxelles ou à Luxembourg où nous n'évoquions cette question fondamentale du Posei.

Vous avez également mentionné les cultures dominantes de la canne et de la banane. Le sujet, vous le savez, est éminemment sensible. Ce sont en effet des cultures dominantes et elles concernent beaucoup d'agriculteurs. On ne peut les rayer ou les réduire d'un trait de plume au motif que la production de viande ou la production maraîchère seraient insuffisantes. Sur ces sujets, il faut pouvoir partager une vision avec les ultramarins. On ne pourra rien faire contre eux.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1606.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	165
Nombre de suffrages exprimés	149
Majorité absolue	75
Pour l'adoption	114
contre	35

(L'amendement n° 1606 est adopté.) (Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements identiques, n° 455, 607 et 923.

L'amendement n° 455 de Mme Valérie Bazin-Malgras est défendu.

La parole est à M. Eric Liégeon, pour soutenir l'amendement n° 607.

M. Eric Liégeon. Premier producteur agricole de l'Union européenne en valeur, la France reste une puissance agricole grâce à la compétence et au savoir-faire de nos agriculteurs. Toutefois, notre pays subit un affaiblissement préoccupant

de ses capacités de production agricole, compromettant sa souveraineté alimentaire et la pérennité de nombreuses filières stratégiques.

La souveraineté alimentaire joue un rôle essentiel pour un pays. Elle procure à la population une alimentation suffisante, stable, saine et accessible. Elle permet également une indépendance nationale face aux marchés mondiaux et aux tensions géopolitiques.

La reconquête de la production en France se heurte à de multiples freins réglementaires, normatifs, administratifs ou contentieux qui entravent la conduite des projets agricoles. Le présent amendement tend donc à établir un lien entre les conclusions des conférences de la souveraineté alimentaire et le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles. Il vise à lever les freins identifiés en inscrivant ce principe dès l'ouverture du texte afin de conférer à celui-ci une cohérence d'ensemble.

M. le président. La parole est à Mme Florence Goulet, pour soutenir l'amendement n° 923.

Mme Florence Goulet. Il vise également à donner une cohérence d'ensemble au projet de loi.

Les conférences de la souveraineté alimentaire ont permis d'identifier filière par filière les besoins de production et les obstacles qui empêchent notre agriculture de produire davantage. Chacun le constate sur le terrain : les freins réglementaires et administratifs et les contentieux ralentissent les projets agricoles, découragent l'investissement et fragilisent notre souveraineté alimentaire.

L'objectif de cet amendement est donc d'identifier les blocages, de donner à l'État la responsabilité de les lever et de permettre aux agriculteurs de produire dans des conditions économiquement viables et juridiquement sécurisées.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

M. Julien Dive, rapporteur. Je salue la préoccupation des auteurs de ces amendements pour la souveraineté agricole dans nos territoires – vous êtes d'autant plus légitime à la défendre que vous êtes éleveur, monsieur Liégeois, dans un département cher à Mme la ministre.

Ces amendements visent à inscrire dans le code rural un lien fort entre les conclusions des conférences de la souveraineté alimentaire et l'orientation des projets d'avenir agricole. Or les PAA découlent précisément des travaux des conférences de la souveraineté alimentaire, auxquelles ont participé les Jeunes Agriculteurs, les filières, les chambres d'agriculture, les syndicats... Tous les acteurs ont apporté leur pierre à l'édifice.

Ce lien étant déjà bien réel, est-il utile de l'inscrire dans la loi ? Je crains que cela n'alourdisse le texte, sans que cette précision ait une véritable portée juridique. Il s'agit plutôt d'une déclaration d'intention, déjà concrétisée par l'alinéa 6. Les amendements auraient également l'inconvénient de subordonner de manière durable la politique agricole de la France aux conclusions des conférences, ce qui serait excessivement contraignant.

Je partage donc vos intentions mais je crains que ces trois amendements ne soient pas opérationnels et ne manquent leur cible. Je suggère leur retrait.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. Certains signataires de ces amendements me sont en effet particulièrement chers... (*Sourires.*)

Mme Cyrielle Chatelain. Voilà qui est singulier !

Mme Annie Genevard, ministre. L'exercice de planification a été réalisé par les acteurs professionnels eux-mêmes. Ils ont défini pour chaque filière de production agricole le nombre de bâtiments d'élevage, d'hectares de culture, etc. Ce travail méthodique a été réalisé au sein de sept groupes de travail – viandes blanches, ruminants, fruits et légumes, grandes cultures, viticulture, productions végétales spécialisées, pêche et aquaculture. Pour chaque filière, on a identifié les besoins pour réduire ou supprimer la dépendance aux importations. Ce travail est fait et les conclusions sont disponibles sur le site du ministère de l'agriculture.

Vous souhaitez que « l'État identifie [...] les freins juridiques, normatifs, administratifs ou économiques » susceptibles de faire obstacle à notre souveraineté agricole et alimentaire. Jusque-là, rien à redire : il faut en effet identifier les obstacles, comprendre pourquoi des projets mettent dix ans à éclore. Cependant – peut-être est-ce là que le bât blesse, ce qui me fait rejoindre l'avis du rapporteur – vous prévoyez ensuite que « l'État veille à mettre en œuvre les dispositions qui visent en priorité à lever ces freins ». Il importe de supprimer certains freins, mais d'autres doivent être conservés : tout n'est pas admissible au motif qu'il s'agit de production agricole ou agroalimentaire ! (*Mme Stella Dupont applaudit.*)

Les projets contreviennent quelquefois à des normes auxquelles la France a consenti elle-même : admettre en tant que principe général, inscrit dans le droit, la suppression de ces normes ne serait pas raisonnable, et même probablement anticonstitutionnel. Même si je comprends et partage votre intention, même si, comme vous, j'enrage que l'installation d'un poulailler, par exemple – le poulet étant l'une des viandes pour lesquelles nous sommes le plus dépendants –, demande des années, au point que le porteur du projet finit souvent par se décourager, je pense qu'on ne peut pas formuler les choses ainsi ; je ne suis donc pas en mesure d'émettre un avis favorable.

(*Les amendements identiques n° 455 et 607 sont retirés.*)

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Hignet.

Mme Mathilde Hignet. Il est curieux que seul le RN maintienne cette proposition, qui vient de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Madame la ministre, une fois n'est pas coutume, je suis plutôt d'accord avec vous ; certains freins doivent être maintenus.

Pour augmenter les capacités de production, l'amendement tend à ouvrir toutes les vannes : sont visés « les freins juridiques, normatifs, administratifs ou économiques ». Allez-y, les gars, on produit ! En fait, cela accentuerait la concurrence, sur le territoire français, entre les agriculteurs ou agricultrices eux-mêmes. Cet amendement est donc très dangereux. Il faut absolument le rejeter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – MM. Sébastien Peytavie et Jean-Claude Raux applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Nicolas Turquois.

M. Nicolas Turquois. Je suis un peu surpris, madame la ministre, de votre argument. Supprimer les freins ne signifie pas faire n'importe quoi, mais cibler par une politique gouvernementale certains freins, qui peuvent être réglementaires, stratégiques – je pense à la question des engrais –, et faire de cela une priorité d'action. Cet amendement est cohérent; il ne s'agit pas de faire tout et n'importe quoi. Je n'y ai rien lu de tel.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 923.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	171
Nombre de suffrages exprimés	156
Majorité absolue	79
Pour l'adoption	57
contre	99

(L'amendement n° 923 n'est pas adopté.)

M. le président. Sur l'amendement n° 159 ainsi que sur les amendements n° 798 et identiques, je suis saisi par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Anne Stambach-Terreñoir, pour soutenir le premier.

Mme Anne Stambach-Terreñoir. Nous discutons de la qualification de projet d'avenir agricole, qui entraînera des financements prioritaires. Je ne vous cacherai pas notre inquiétude face à ce que vous appelez l'avenir agricole : une bonne partie du texte vise à favoriser et à faciliter toujours davantage la création de fermes-usines,...

M. Hadrien Clouet. Scandaleux !

Mme Anne Stambach-Terreñoir. ...c'est-à-dire d'élevages très intensifs où des bêtes littéralement entassées par milliers, voire par dizaines de milliers *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP)*, tombent malades, se blessent, développent des comportements agressifs, anormaux, aucun animal n'étant fait pour vivre dans une telle promiscuité. On les gave d'antibiotiques; pour limiter les blessures, on les mutile en limant leurs dents, en coupant leur bec, etc. Le code rural et de la pêche maritime impose normalement que tout animal soit « placé [...] dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce » : nous n'y sommes pas vraiment !

Par ailleurs, ces structures sont délétères pour l'environnement : pollution massive de l'eau, des sols, de l'air, augmentation de l'antibiorésistance. Pour toutes ces raisons, 84 % des Français souhaitent une sortie de l'élevage intensif et non, comme vous, son développement, alors qu'il concerne déjà huit animaux sur dix ! Qui plus est, les exploitants en retirent des revenus très faibles; vraiment, ce mode d'élevage n'offre rien à sauver. *(Mêmes mouvements.)* Nous proposons donc que ne puissent être qualifiés de projets d'avenir agricole ceux qui prévoiraient la création ou l'extension d'un élevage privant les animaux d'accès au plein air. Il n'est pas supportable que l'avenir de l'agriculture consiste en fermes-usines ! *(Mêmes mouvements.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Julien Dive, *rapporteur.* Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Annie Genevard, *ministre.* Absolument défavorable, évidemment. En revanche, votre narratif est intéressant : quand vous dites « ferme-usine » et « mégabassine », on voit le fond de votre pensée.

Un député du groupe RN. Caricature !

Mme Mathilde Feld. C'est la réalité !

Mme Annie Genevard, *ministre.* Les agriculteurs, les éleveurs qui suivent nos débats doivent être terriblement affectés par vos propos, qui caricaturent et dégradent l'image du métier. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN, EPR et DR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

Un député du groupe RN. Exactement !

Mme Annie Genevard, *ministre.* C'est honteux, d'autant que le métier d'éleveur est dur, exigeant.

M. René Pilato. C'est vous qui les avez mis dans cette situation ! Vous devriez avoir honte de votre bilan !

Mme Annie Genevard, *ministre.* Je ne prendrai que l'exemple des bovins :...

Mme Anne Stambach-Terreñoir. Les fermes-usines ne concernent pas les bovins !

M. le président. Chut, chers collègues !

Mme Annie Genevard, *ministre.* ...la France en compte 16,5 millions, ... *(Les exclamations se poursuivent.)*

M. le président. Chers collègues, s'il vous plaît !

Mme Annie Genevard, *ministre.* ...dont 100 % ont accès au pâturage.

M. Aymeric Caron. Et les porcs, c'est combien ? 5 % !

Mme Annie Genevard, *ministre.* Or vous affirmez que quasiment tous les animaux élevés en France sont privés d'accès à l'extérieur !

Mme Anne Stambach-Terreñoir. C'est vrai !

Mme Annie Genevard, *ministre.* C'est parfaitement faux ! De plus en plus d'éleveurs de volailles ménagent de tels accès *(Mêmes mouvements),...*

M. le président. S'il vous plaît !

Mme Annie Genevard, *ministre.* ...par exemple ce projet comprenant deux nouveaux poulaillers de 4 000 poules chacun, Label rouge, ...

M. Aymeric Caron. Non, mais ça ne va pas la tête ?

Mme Annie Genevard, *ministre.* ...auquel la population s'oppose pourtant. Imaginez-vous le désespoir des porteurs de projet, des éleveurs, qui se donnent beaucoup de mal et vous entendent témoigner d'un tel mépris pour leur travail ? Franchement, madame la députée !

M. Hadrien Clouet. La FNSEA a parlé !

M. le président. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Il y a quelque chose d'insupportable, madame la ministre, à vous entendre parler au nom de tous les agriculteurs. La FNSEA, la direction de la FNSEA, M. Arnaud Rousseau ne sont pas tous les agriculteurs! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Jamais un texte législatif n'a été à ce point écrit par la FNSEA – on y retrouve ses positions mot pour mot! Ce n'est pas le projet de loi de Mme Genevard, mais celui de M. Arnaud Rousseau! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Jean-Claude Raux applaudit également.*)

Beaucoup d'agriculteurs ne sont pas contents du tout de ce texte : ceux de la Confédération paysanne, de la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab), de nombreux organismes nationaux à vocation agricole et rurale (Onvar), dont vous refusez d'ailleurs l'association à vos futurs projets d'avenir agricole (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP*), de nombreuses organisations agricoles ne sont pas d'accord. Vous nous donnez des leçons concernant le développement du monde agricole, et il est vrai que vous avez réussi un immense exploit : en décembre 2025, la France a connu un déficit agroalimentaire, ce qui, en soixante ans, ne s'était jamais produit! (*Mêmes mouvements.*) Voilà le résultat de neuf ans de Macronie, dont vous faites partie, madame la ministre! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Sébastien Peytavie et Mme Marie Pochon applaudissent également.*)

Un député du groupe RN. Vous avez tout de même voté pour eux!

M. le président. La parole est à M. Nicolas Turquois.

M. Nicolas Turquois. Vous essayez de changer de sujet, madame Trouvé, mais l'intervention de Mme Stambach-Terrenoir n'en a pas moins été particulièrement agressive à l'égard de nos éleveurs. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes Dem et EPR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Marc Fesneau. Cela mériterait un rappel au règlement!

M. Laurent Croizier. Présentez des excuses aux agriculteurs!

M. Nicolas Turquois. Ce qu'on ne produit pas en France, on l'importe : vous défendez donc le modèle de Master Poulet, qui importe massivement du poulet produit en Pologne, en Ukraine, dans des conditions déplorables? Ce n'est pas un modèle de bien-être animal! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem et EPR.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 159. (*Brouhaha.*) Chers collègues, s'il vous plaît! Je vous rappelle le principe : chacun peut intervenir à son tour et les autres écoutent celui qui a la parole!

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	169
Nombre de suffrages exprimés	159
Majorité absolue	80
Pour l'adoption	41
contre	118

(*L'amendement n° 159 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Constance de Pélichy, pour soutenir l'amendement n° 1886.

Mme Constance de Pélichy. Il s'agit très simplement que les projets d'avenir agricole prennent en compte la biodiversité, en particulier les insectes pollinisateurs, auxquels nous devons la survie de 84 % des espèces cultivées en Europe.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Julien Dive, rapporteur. Nous avons déjà discuté de cette proposition. Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

(*L'amendement n° 1886, ayant reçu un avis défavorable du gouvernement, est retiré.*)

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements identiques, n°s 798, 809, 988 et 1572.

La parole est à M. Benoît Biteau, pour soutenir l'amendement n° 798.

M. Benoît Biteau. Il vise à ce que, s'agissant des projets d'avenir agricole, la raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM) ne puisse télescoper la protection d'espèces remarquables ou d'une biodiversité remarquable. Mon propos rejoint tout à fait celui de Constance de Pélichy : pour maintenir notre souveraineté alimentaire, nous avons besoin de la biodiversité. Il y aurait incompatibilité, incohérence, à reconnaître une RIIPM à des projets qui bousculeraient cette même biodiversité de façon inquiétante. Cette partie du texte illustre absolument ce qui sous-tend l'ensemble : une opposition entre écologie et économie. Ce qui manque à sa rédaction et que nous devrions bien comprendre, c'est que l'économie, demain, aura besoin de l'écologie! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à Mme Chantal Jourdan, pour soutenir l'amendement n° 809.

Mme Chantal Jourdan. Comme le précédent, auquel il est identique, il vise à supprimer l'alinéa 7. Celui-ci permettrait en effet de déroger aux impératifs de la protection environnementale, notamment concernant les espèces protégées et habitats naturels, ce qui affaiblirait cette protection. M. Biteau l'a dit, il nous faut nous rendre compte que, pour la production agricole future, nous devrions justement protéger nos ressources naturelles. En outre, de telles dérogations suscitent beaucoup d'insécurité juridique.

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Le Feu, pour soutenir l'amendement n° 988.

Mme Sandrine Le Feu. En France, lorsqu'un projet porte atteinte à des espèces ou à des habitats protégés, il doit présenter un intérêt public majeur ; cette appréciation se fait au cas par cas. L'article 1^{er} crée une présomption générale de RIIPM pour tous les projets d'avenir agricole, sans critères précis concernant leur localisation, leur ampleur ou leur impact environnemental.

Or le droit européen impose une analyse concrète des atteintes portées au milieu. Une présomption trop large risque donc, comme Mme Jourdan l'a souligné, d'être juridiquement fragile et de multiplier les contentieux au lieu de sécuriser les porteurs de projet. C'est pourquoi cet amendement propose de supprimer cette présomption générale de RIIPM, afin de préserver la solidité juridique des projets d'avenir agricole.

M. le président. La parole est à Mme Aurélie Trouvé, pour soutenir l'amendement n° 1572.

Mme Aurélie Trouvé. Nous nous demandions à quoi allaient servir ces projets d'avenir agricole – surtout depuis que Mme la ministre a confirmé qu'aucun budget public supplémentaire ne leur serait alloué. Nous y voyions une énième usine à gaz, une nouvelle complexité administrative – de celles que vous passez votre temps à dénoncer. Mais à l'alinéa 7, tout s'éclaire : tout projet d'avenir agricole sera présumé répondre à une raison impérative d'intérêt public majeur, qu'il s'agisse d'un mégaméthaniseur, d'une mégabassine ou d'une ferme-usine. Nous comprenons mieux, maintenant !

À quoi cela va-t-il servir ? À éviter que des projets d'agro-business, très éloignés des besoins de l'agriculture familiale, soient entravés par le juge administratif, qui pourrait estimer qu'ils portent atteinte aux habitats ou aux espèces protégées.

M. Thibault Bazin. Tout est horrible, dans votre monde ! Vous devriez venir habiter en France : vous verrez, c'est un beau pays.

Mme Aurélie Trouvé. Tout s'éclaire, disais-je ! L'article 1^{er} et les projets d'avenir agricole, qui ne sont qu'une coquille vide dépourvue de tout budget, servent surtout à détruire un peu plus le droit de l'environnement.

On comprend mieux, d'ailleurs, pourquoi vous refusez depuis hier toute mention de l'agroécologie ou de la protection du vivant dans cet article. Tout cela est très cohérent avec les articles 5 et 17, qui ouvrent un boulevard aux mégabassines et aux fermes-usines. (*Exclamations sur les bancs du groupe EPR.*)

M. Thibault Bazin. C'est très exagéré, quand même...

Mme Aurélie Trouvé. Ces projets d'avenir agricole constituent une nouvelle attaque en règle contre le droit de l'environnement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Dominique Voynet applaudit également.*)

M. Thibault Bazin. On n'a pas suivi les mêmes cours d'économie, je crois !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

M. Julien Dive, rapporteur. Madame la députée Trouvé, ne faites pas un tel procès d'intention à Mme la ministre. Pour le coup, ce n'est pas elle qui a défendu l'alinéa 7 : il a été adopté par voie d'amendement, à l'initiative de M. Benoit, en commission des affaires économiques.

Mme Annie Genevard, ministre. Eh oui !

M. Julien Dive, rapporteur. J'avais alors émis, en tant que rapporteur, un avis défavorable.

Je rappelle que ce dispositif vise à libérer les procédures ; il traduit une volonté d'assouplir, d'alléger, d'apporter de l'agilité aux projets d'avenir agricole. Il le fait peut-être un peu trop largement ; c'est d'ailleurs pour cela que j'ai déposé l'amendement n° 2040, qui sera examiné dans un instant et qui vise à cadrer ce mécanisme dérogatoire, en instaurant des bornes appropriées.

En attendant, sur les présents amendements, lié par la position de la commission des affaires économiques, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. Je tiens à souligner le risque de contentieux constitutionnel. On ne peut pas considérer qu'un projet d'avenir agricole répond, par nature, à une raison impérative d'intérêt public majeur. On ne peut pas formuler les choses de cette façon : constitutionnellement, une telle disposition ne tient pas. Je suis favorable à la suppression de l'alinéa 7 – donc à ces amendements. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes SOC et EcoS.*)

M. Dominique Potier. Elle a raison !

M. le président. La parole est à M. Henri Alfandari.

M. Henri Alfandari. De quoi parlons-nous ? Il est question ici de « projets d'avenir agricole », non du projet de loi dans son ensemble, comme vous semblez le croire, au vu de vos amendements.

Qui est à l'initiative de ces projets ? Ce sont les acteurs du territoire : le préfet de région, le président du conseil régional, les chambres d'agriculture. Si ces personnes se réunissent pour lancer un projet, qu'il s'agisse de produire des protéines végétales, de régler des questions relatives à l'eau ou à l'élevage, de créer une plateforme destinée aux producteurs locaux en circuit court ou encore de construire un abattoir, on peut considérer que ledit projet sera bien cadré – pour ma part, je fais confiance aux services de l'État. Nous devons donc souhaiter qu'il se réalise, et qu'il se réalise vite.

La raison impérative d'intérêt public majeur, je le rappelle, permet de déroger au régime de protection des espèces protégées. Or la liste de ces espèces n'a pas été modifiée depuis quarante ans. Surtout, cette dérogation n'exonère en rien les porteurs de projet d'une enquête publique, d'une autorisation environnementale et d'un permis de construire.

En revanche, je partage le constat de M. le rapporteur : en l'état, le texte présente une insécurité. L'amendement n° 2040 des rapporteurs Cazeneuve et Dive a le mérite de préciser que les projets, pour bénéficier d'une dérogation au titre de la RIIPM, devront contribuer de manière significative au renforcement de la souveraineté alimentaire, selon des conditions – ou un seuil – définies par décret en conseil d'État. Il sécurisera donc le dispositif.

Ce que nous voulons, c'est la souveraineté alimentaire. Il n'y a pas de danger constitutionnel – nous avons déjà utilisé ce mécanisme par le passé – et l'introduction d'un seuil va encore le sécuriser.

C'est pourquoi je demande le rejet des amendements qui tendent à supprimer l'alinéa 7 et l'adoption de l'amendement n° 2040 de MM. Dive et Cazeneuve, afin que nous puissions enfin faire avancer de véritables projets dans notre pays. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Patrick Hetzel. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Danielle Brulebois.

Mme Danielle Brulebois. Je souhaiterais revenir sur les propos de Mme Trouvé, qui affirme que la Fédération nationale d'agriculture biologique est opposée à ce projet de loi. Je tiens à rappeler que Mme la ministre a fait beaucoup pour l'agriculture biologique. (*Exclamations et sourires sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Dominique Potier. Un peu trop !

Mme Danielle Brulebois. Face à une filière en crise, elle a su agir concrètement : 700 millions d'euros ont été mobilisés en 2025 pour soutenir l'agriculture biologique et 100 millions d'euros supplémentaires ont été redéployés en juillet afin de conforter les exploitations en agriculture biologique – sans oublier la revalorisation de l'écorégime spécifique au bio. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

La filière traverse une crise sans précédent et, sans cette mobilisation, de nombreux exploitants auraient mis la clé sous la porte. Je remercie la ministre pour son engagement aux côtés de nos agriculteurs biologiques, qui font vivre une agriculture de qualité, respectueuse de notre environnement et de notre santé. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 798, 809, 988 et 1572.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	165
Nombre de suffrages exprimés	161
Majorité absolue	81
Pour l'adoption	85
contre	76

(*Les amendements identiques n^{os} 798, 809, 988 et 1572 sont adoptés ; en conséquence, les amendements n^{os} 2040, 1534 et 1544 tombent.*)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques, n^{os} 589 et 1738, sur lesquels le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire a formulé une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Dominique Voynet, pour soutenir le n^o 589.

Mme Dominique Voynet. Hier, plusieurs collègues ont passé une demi-heure à s'insurger contre un anglicisme pourtant connu de tous – l'approche *One Health*. Et là, on voit apparaître une formule qui ne présente pas une solidité législative très convaincante : les projets « agritech », c'est-à-dire les innovations technologiques au service de l'agriculture.

Elles sont certes indispensables, mais elles bénéficient déjà d'un important soutien politique, institutionnel et financier. Pour la période 2018-2023, la Cour des comptes estime qu'environ 6,7 milliards d'euros ont été engagés par l'État pour soutenir l'innovation en agriculture, dont une part très importante est allée directement à ces technologies.

Je m'interroge donc sur la nécessité de prévoir le financement des technologies agritech au titre des projets d'avenir agricole. Nous avons évoqué tout à l'heure le Posei : il représente 338 millions par an de fonds européens. Ce n'est pas du tout le même ordre de grandeur ici. De même, nous avons intégré parmi les projets d'avenir agricole les abattoirs, qui sont des équipements très capitalistiques. Dès lors, je me pose plusieurs questions. Avec quel argent allons-nous financer tout cela ? Est-il bien nécessaire d'arroser là où c'est déjà mouillé ?

Sans rejeter l'innovation technologique en agriculture, l'idée est plutôt de réaffirmer que l'avenir de notre modèle agricole passe par notre capacité à maintenir des sols vivants, une biodiversité riche et des fermes nombreuses de polyculture-élevage.

M. le président. La parole est à Mme Ersilia Soudais, pour soutenir l'amendement n^o 1738.

Mme Ersilia Soudais. Par cet amendement, nous tenons à supprimer une disposition ajoutée en commission – un ajout complètement lunaire, qui a tout d'un cavalier législatif : l'ouverture des projets d'avenir agricole aux porteurs de projet agritech. Je me demande comment cela a pu passer. C'est incompréhensible et même indécent. Cet outil a été pensé pour les agriculteurs ; nous ne comprenons donc pas pourquoi il serait étendu à d'autres professions.

M. le rapporteur Jean-René Cazeneuve rappelait hier, lors de son intervention liminaire, que les agriculteurs n'arrivent pas à vivre dignement de leur travail. Pourquoi ne nous concentrons-nous pas sur le revenu des agriculteurs ? Une étude de l'Insee a montré que 16,3 % des ménages agricoles vivent sous le seuil de pauvreté. C'est sur ce sujet qu'il faut agir !

Enfin, je voudrais dire que la Macronie cultive des croyances assez singulières. (*Protestations sur les bancs du groupe EPR.*) Je pointais tout à l'heure en commission votre croyance dans le ruissellement ; je constate maintenant votre croyance absolue dans le technosolutionnisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

M. Julien Dive, rapporteur. Ce que j'entends, mesdames les députées, c'est que vous appelez de vos vœux une transition agricole. Or cette transition se fait précisément à travers l'innovation.

Madame Voynet, si le terme « agritech » vous gêne, je vous invite à déposer un amendement pour le franciser – de même qu'un amendement proposait hier de franciser l'expression *One Health*. Je vous invite à proposer un terme français si vous préférez.

Mme Dominique Voynet. Ce que je dis, c'est que ces projets sont déjà financés !

M. Julien Dive, rapporteur. Oui, il y a des financements, vous avez raison, mais comme pour tout autre projet ! Il ne s'agit pas d'un soutien direct et à 100 % pour ce seul type de projet, puisque vous avez bien compris que les projets d'avenir agricole faisaient l'objet d'un cofinancement.

L'objectif des PAA est de soutenir la production directe – cela peut concerner des serres pour les tomates, des bâtiments d'élevage pour la volaille –, mais aussi des ateliers de transformation – j'ai en tête un projet ciblé sur le lait de chèvre. Il s'agit alors de support à la production. Certes, le terme agritech peut faire débat, mais il s'agit bien d'accompagner la production par l'innovation. Les projets innovants permettent de soutenir les structures et d'accompagner la transition.

Par conséquent, je ne peux qu'émettre un avis défavorable sur vos amendements, la commission ayant adopté ces dispositions. Ces projets me semblent entrer pleinement dans le cadre des projets d'avenir agricole.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. En matière agricole, nous touchons à la fois à la science immémoriale des hommes – l'agronomie – et à un monde profondément ouvert à l'innovation. Ces coexistences sont intéressantes. On y trouve autant des pratiques traditionnelles, comme le pastoralisme, que des usages très pointus recourant à des technologies innovantes dont les effets sont profondément utiles à l'agriculture et à l'environnement. C'est le cas de l'agriculture de précision qui, en cas de recours à des produits phytosanitaires, permet de diminuer les épandages de 70 %.

Je pense également à une structure que j'ai visitée et trouvée absolument passionnante, réalisée avec le concours de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) : une serre technologique autonome en eau, exempte de produits phytosanitaires et entièrement robotisée – à l'exception de la cueillette – et qui affiche des rendements formidables.

Je ne dis pas que les technologies de ce genre ont vocation à devenir la règle, mais nous ne pouvons pas nous priver de telles recherches.

Mme Dominique Voynet. Ces projets sont déjà financés !

Mme Annie Genevard, ministre. Bien sûr, certains projets ont reçu des financements, notamment au titre de France 2030. Nous sollicitons ce programme pour le financement des contrats d'avenir, parce que certains projets sont plus traditionnels. Mais ce ne sont pas des financements qui se surajoutent : il s'agit des mêmes sources de financement public.

Je rappelle la philosophie des contrats d'avenir – il s'agit bien, je le souligne, de « contrats » : au départ, il y a un projet privé qui, dès lors qu'il a pour fonction de réduire notre dépendance, peut bénéficier de fonds publics via la région, laquelle est gestionnaire des fonds européens et détient la compétence économique – puisque le Parlement a donné aux régions cette compétence, dont l'État s'est en grande partie délesté ; on pourrait discuter de la pertinence de ce choix quelques années après, mais ce n'est pas le débat du jour.

Je crois donc qu'il est très important, mesdames et messieurs les députés, de faire figurer dans les projets d'avenir agricole des éléments relatifs à l'agritech.

Avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. D'un côté, vous refusez toute mention de l'agroécologie ou de dispositifs qui mènent à des innovations, telles que des rotations innovantes de cultures, une nouvelle complémentarité entre culture et élevage, ou la nouvelle agroforesterie – toutes ces techniques et technologies innovantes et modernes qui permettent par ailleurs de faire face aux nouveaux enjeux écologiques. De l'autre, vous voulez mettre de l'argent, dans le cadre des projets d'avenir agricole, dans des « projets agritech » et dans « la première industrialisation de technologies agricoles innovantes ».

Monsieur le rapporteur, vous parlez de bâtiments d'élevage et de serres de tomates. Je suis désolée, mais ce n'est ni de l'agritech, ni de la première industrialisation de technologies agricoles innovantes !

M. Julien Dive, rapporteur. Je n'ai pas dit ça !

Mme Aurélie Trouvé. Il s'agit de tout autre chose : nous parlons de projets déjà massivement financés – mes collègues l'ont souligné. En outre, cet argent sera forcément pris au monde agricole et aux agriculteurs. Rappelons qu'en deux ans, madame la ministre – vous n'êtes jamais revenue sur ce point alors que je le dis depuis hier –, le budget de l'agriculture a subi une coupe de 1,2 milliard d'euros.

D'un côté, vous enlevez à l'agroécologie – vous avez avoué hier que vous aviez réduit de 35 millions d'euros cette année encore le budget alloué à l'agriculture biologique ; de l'autre, on oriente massivement les financements vers l'agritech, l'industrialisation, etc.

Ces financements concerneront-ils un projet comme Ynsect, en Picardie ? Ce projet, qui est une hérésie totale, a été soutenu par la Banque publique d'investissement à hauteur de 170 millions d'euros – 170 millions d'euros d'aides publiques pour rien, alors qu'il y a des agriculteurs et des éleveurs qui pleurent pour quelques millions d'euros. C'est inadmissible ! C'est inacceptable ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Julie Ozanne applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Julien Dive, rapporteur. Madame Trouvé, je n'ai pas dit que les serres de tomates et les bâtiments d'élevage de volailles faisaient partie intégrante de l'agritech ; j'ai pris cet exemple pour montrer que dans les PAA, on pouvait trouver une grande variété de types de projets, dont des projets agritech. Parmi ces derniers, il peut y avoir – vous ne partagez peut-être pas ce point de vue, mais il me semble intéressant de l'avoir à l'esprit – des projets portant, par exemple, sur le traitement ciblé de certaines plantes par des produits phytosanitaires, à l'aide de robots, afin d'éviter de recourir à un épandage préventif ou curatif sur l'ensemble des cultures. Cela fait partie de l'agritech, et ce sont des projets utiles au soutien de la production agricole – nous pourrions nous retrouver sur ce point.

Ynsect est à mon sens un mauvais exemple, puisque de tels projets dépassent le cadre des PAA. Nous parlons ici de projets portés par des agriculteurs à des échelles territoriales.

Je le répète : il appartiendra aux régions et aux préfets de prendre les décisions concernant les projets, par l'intermédiaire des comités de pilotage.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Madame Trouvé, votre vision est binaire. Ce n'est pas parce qu'on parle d'agritech que l'on ne va pas s'intéresser aux rotations des cultures, à l'enrichissement naturel des sols en azote, et que l'on ne va pas promouvoir, par un plan Protéines doté de 10 millions d'euros supplémentaires, une politique à laquelle vous souscrivez, je crois. On ne peut pas considérer qu'affecter 35 millions aux mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec) serait totalement déconnecté d'une politique agricole consciente de sa responsabilité en matière de transition climatique et environnementale.

Vous pouvez répéter à l'envi les mêmes choses, cela n'en fera pas une vérité pour autant. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Ce n'est pas parce qu'on parle d'agritech que l'on va mépriser d'autres formes de culture plus traditionnelles, y compris celles que vous appelez de vos vœux. L'agriculture biologique est une grande politique du minis-

rière de l'agriculture depuis très longtemps. (*Mêmes mouvements.*) Nous y consacrons presque 800 millions d'euros chaque année en fonds européens et nationaux – pas loin de 1 milliard ! Je veux bien que pour vous, ce ne soit rien du tout, mais on ne peut quand même pas raconter n'importe quoi !

Quant au 1,2 milliard qui a été supprimé, madame la députée, je vous rappelle que vous vous fondez sur une année qui a été totalement atypique du point de vue budgétaire. Cette somme n'a pas été complètement utilisée – je parle sous le contrôle de mon prédécesseur Marc Fesneau, qui en a été le gestionnaire – et, vous le savez, les crédits qui ne sont pas complètement utilisés ont tendance à disparaître.

D'autre part, vous connaissez la situation budgétaire du pays ; vous savez bien que l'ensemble des politiques publiques ont subi des rabots budgétaires. Je peux le déplorer comme vous, mais il y a un principe de réalité budgétaire qui s'est imposé à nous tous.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 589 et 1738.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	175
Nombre de suffrages exprimés	175
Majorité absolue	88
Pour l'adoption	56
contre	119

(*Les amendements identiques n^{os} 589 et 1738 ne sont pas adoptés.*)

M. le président. L'amendement n^o 2085 de M. le rapporteur est rédactionnel.

(*L'amendement n^o 2085, accepté par le gouvernement, est adopté.*)

M. le président. Sur l'article 1^{er}, je suis saisi par les groupes Ensemble pour la République et La France insoumise-Nouveau Front populaire de demandes de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. David Taupiac, pour soutenir l'amendement n^o 1003.

M. David Taupiac. Cet amendement, déposé à l'initiative de mon collègue Max Mathiasin, concerne les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Il tend à préciser que les projets d'avenir agricole peuvent porter sur l'innovation et sur les filières à forte valeur ajoutée.

J'en profite pour dire que l'agritech n'est pas un gros mot. Les nouvelles technologies peuvent avoir des effets précieux pour l'agriculture. Par exemple, une entreprise de mon territoire, qui bénéficie de France 2030, a développé du machinisme agricole électrique et décarboné. Cette entreprise travaille sur les postures et le bien-être au travail, et offre des solutions aux maraîchers qui veulent se développer sur mon territoire.

Arrêtons de stigmatiser les évolutions techniques qui peuvent être précieuses pour notre agriculture. Au-delà des fantasmes, elles apportent des capacités d'intervention au quotidien pour faciliter le travail de nos agriculteurs et de leurs employés. (*MM. Joël Bruneau et Philippe Bonnacarrère applaudissent.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Julien Dive, rapporteur. Merci, monsieur Taupiac, pour votre prise de position sur les projets agritech.

L'amendement que vous défendez est satisfait pour ce qui concerne l'innovation. En effet, l'alinéa la mentionne explicitement.

Nous avons évoqué tout à l'heure les PPAM. Je pense que l'amendement, là aussi, est satisfait.

Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à Mme Dominique Voynet.

Mme Dominique Voynet. J'interviens en soutien à l'amendement de M. Taupiac. Je ne voudrais pas qu'on laisse se répandre l'idée qu'il y aurait ici des gens qui considèrent que l'usage de nouvelles technologies en matière d'agriculture est un point préoccupant ou négatif. Ce n'est pas le cas.

Ma question taraudante et persistante, à laquelle il me semble que nous n'avons pas encore obtenu de réponse satisfaisante, est celle des arbitrages financiers au moment de la mise en place de ces nouveaux outils.

Je constate que la plupart des régions sont en difficulté financière pour assumer leurs responsabilités. J'ai l'impression qu'on leur transfère de nouvelles tâches sans les moyens financiers correspondants, ce qui présage des arbitrages douloureux et difficiles. J'aimerais que ce point ne soit pas éludé au cours de la discussion.

(*L'amendement n^o 1003 est adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Anne Bergantz, pour soutenir l'amendement n^o 422.

Mme Anne Bergantz. La France compte des centaines de start-up agritech capables de transformer nos pratiques agricoles – capteurs, robotiques, biocontrôle, agriculture de précision, etc. Ces innovations ne se testent ni en éprouvette ni en laboratoire ; elles ont besoin de terres, de conditions réelles de culture et de temps pour l'expérimentation.

Or il n'existe pas de cadre juridique qui leur permette de le faire sereinement. Le statut du fermage confère au preneur des droits protecteurs – renouvellement, maintien dans les lieux – qui sont incompatibles avec la logique expérimentale, car les start-up ont besoin d'une plus grande flexibilité. Résultat : les structures agricoles qui pourraient accueillir ces projets n'osent pas toujours s'engager.

C'est ce verrou que le présent amendement, déposé à l'initiative de notre collègue Béatrice Piron, entend lever en créant des conventions d'occupation temporaire, qui donneraient aux acteurs de l'agritech un droit d'expérimenter, tout en offrant aux structures d'accueil une garantie de réversibilité. L'Angleterre et l'Allemagne sont deux pays bien plus

attractifs pour les start-up. Sans ce cadre, nous continuerons à financer l'innovation agritech d'un côté tout en lui fermant l'accès au terrain de l'autre, ce qui est contre-productif.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Julien Dive, rapporteur. Je partage votre point de vue quant à la nécessité de pouvoir mener des expérimentations. Néanmoins, le droit offre déjà des possibilités aux porteurs de projet. Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), notamment, peuvent mettre à disposition des terres hors fermage.

Je note en outre qu'il est prévu dans l'amendement un décret spécifique sur le sujet, ce qui revient à faire une place importante aux projets agritech dans l'édifice réglementaire des PAA parmi l'ensemble des projets que ceux-ci auront vocation à soutenir. Cela ne me semble pas souhaitable. C'est précisément pour supprimer le renvoi à un décret spécifique que j'avais déposé en commission des affaires économiques un sous-amendement, que nous avons adopté la semaine passée.

Demande de retrait ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Dominique Potier.

M. Dominique Potier. Je viens en soutien au rapporteur.

Nous n'allons quand même pas ébrécher le statut du fermage, qui constitue l'un des piliers du contrat travail-capital dans notre pays, pour faire des expérimentations agritech ! Certes, il faut conduire ces expérimentations, mais nous disposons pour cela d'un nombre suffisant de terres en faire-valoir direct. Il existe aussi des propriétaires exploitants. Bref, il y a mille manières de mener des expérimentations sans toucher à cette chose sacrée qu'est le droit du fermage, dont nous avons fêté les 80 ans.

À cette occasion, nous avons rendu hommage à François Tanguy-Prigent, qui avait lancé une révolution agricole, laquelle a permis une certaine prospérité fondée sur le droit. Madame la ministre, je vous remercie pour la plaque d'hommage posée au ministère de l'agriculture. On ne peut pas, d'un côté, poser une plaque, de l'autre, remettre en cause le droit du fermage pour quelques expérimentations tech. Il y a assez de place dans notre pays pour les faire ailleurs ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Mme Dominique Voynet applaudit également.)*

(L'amendement n° 422 n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements, n°s 641 et 642, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Aymeric Caron, pour soutenir ces amendements.

M. Aymeric Caron. Collègues, si vous ne souhaitez pas réduire notre production de viande pour le bien des animaux, peut-être accepterez-vous d'envisager cette perspective pour le bien de nos enfants et de nos petits-enfants, à savoir pour lutter contre le réchauffement climatique ?

Par cet amendement, je propose en effet que les projets d'avenir agricole contribuent à la réduction de 85 % du nombre d'animaux d'élevage produits sur le territoire à

l'horizon 2050 et au développement des cultures de protéines végétales destinées à l'alimentation humaine, et cela afin d'atteindre les objectifs climatiques de la France. Eh oui ! C'est comme ça ! Si nous voulons lutter efficacement contre le réchauffement climatique, il faut – que vous le vouliez ou non – réduire le nombre d'animaux qui sont élevés sur notre territoire ; il faut réduire notre consommation de viande. *(Vives exclamations sur les bancs des groupes RN, EPR, DR, Dem et UDR.)* Et ce n'est pas un fantasme d'Aymeric Caron !

Plusieurs députés des groupes RN et DR. Si !

M. Aymeric Caron. Non ! Ce sont les scientifiques qui le disent. Vous faites du négationnisme scientifique ! *(Mêmes mouvements.)* Ce sont les agences qui le disent. Même la Cour des comptes le dit ! La Cour des comptes, ce n'est pas LFI ! L'Agence de la transition écologique, l'Ademe... *(Exclamations sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

M. le président. Collègues, laissez M. Caron s'exprimer.

M. Vincent Descoeur. C'est du délire !

M. Aymeric Caron. Qu'ils sont agités, en face... Ce n'est pas bien, le RN, de bordéliser comme ça ! *(Mêmes mouvements.)*

M. Hervé de Lépinau. Parole d'expert !

M. Aymeric Caron. Madame la ministre, je sais que vous n'aimez pas beaucoup l'Ademe – il paraît même que vous voulez la démanteler. *(Mme la ministre fait un signe de dénégation.)* Mais pour l'instant, elle existe.

M. Théo Bernhardt. Plus pour longtemps !

M. Aymeric Caron. Elle a étudié les scénarios pour arriver à la neutralité carbone en 2050. Dans le plus ambitieux, elle prévoit une réduction de 70 % de la consommation de viande, notamment de porc et de volaille, et elle préconise une diminution notable de l'élevage avec une réduction de 85 % des cheptels bovins. Je demande simplement qu'on écoute l'Ademe avant qu'elle ne soit dissoute.

Si cela ne vous convient pas, mon amendement de repli n° 642 est très raisonnable. Il ne contient aucun objectif chiffré et laisse une grande liberté. Il s'agit simplement d'inscrire dans la loi l'intention de réduire progressivement le nombre d'animaux d'élevage produits sur le territoire. Cela me semble le moins qu'on puisse faire.

M. Vincent Descoeur. Il n'aime ni l'élevage ni les territoires !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces deux amendements ?

M. Julien Dive, rapporteur. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. Avis défavorable, pour les raisons qui ont été exposées précédemment.

M. le président. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

M. Jean-René Cazeneuve. Je voudrais revenir sur les méga-arguments et sur les méga-amendements de La France insoumise.

L'agriculture vue par M. Caron, c'est un peu *Martine à la ferme*, avec un dindon, une poule et un cochon dans la cour. (*Rires sur les bancs des groupes EPR, RN, DR et UDR.*) Pour La France insoumise, dès qu'on met deux poules ensemble, c'est un mégaélevage! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, RN et UDR.*) Ce n'est pas la réalité et je voudrais demander à M. Caron comment produire 12 milliards d'œufs, soit la consommation annuelle en France, sans bâtiment d'élevage.

Pour M. Caron et La France insoumise, si l'on met côte à côte deux baignoires, ça fait une mégabassine! (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes EPR, RN, DR et UDR.*) Mais sans mégabassine, comment fait-on pour recueillir l'eau en hiver, quand il pleut, pour permettre l'irrigation en été, quand nos agriculteurs en ont besoin? (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Vos méga-arguments et vos méga-amendements ne servent qu'à stigmatiser nos agriculteurs. Arrêtez, s'il vous plaît! (*Vifs applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, RN, Dem, HOR et UDR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Marianne Maximi. Mégaridicule!

M. le président. La parole est à Mme Mélanie Thomin.

Mme Mélanie Thomin. Je voudrais présenter la réflexion du groupe Socialistes et apparentés sur l'amendement n° 641, qui est l'objet principal du débat.

Nous y sommes évidemment défavorables parce qu'il sème la désespérance et qu'il assume une certaine forme de fracture territoriale. On a le sentiment qu'il renie tout ce qui peut exister en matière de filières et d'initiatives agricoles à travers le pays, en fixant un objectif démesuré de réduction des élevages. Surtout, il remet en cause des savoir-faire de filières indispensables à l'alimentation des Françaises et des Français. (*M. Inaki Echaniz applaudit.*)

Si, dans un fantasme collectif, nous adoptions cet amendement, on n'aurait plus que Paris au milieu de la carte de France, entouré d'une immense diagonale du vide, où il n'y aurait plus d'emploi, plus d'économie, plus de production agricole. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR. – M. Marc Fesneau applaudit également.*) Tout espoir de construire des fermes et des projets agricoles pour la jeune génération qui a envie de s'impliquer dans ce beau métier serait anéanti. (*M. Dominique Potier applaudit.*) J'ajoute, étant députée d'un territoire où le secteur agroalimentaire est important, que le risque serait grand de provoquer l'effondrement de toute la chaîne de production. Enfin, le désespoir se trouverait dans l'assiette des Françaises et des Français. Le plaisir de manger de la viande doit pouvoir rester un plaisir assumé. On peut manger de la viande de qualité de façon raisonnable. Il faut le revendiquer. Il ne faut pas en avoir peur. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, EPR, DR et Dem.*)

M. le président. J'ai déjà donné la parole à deux intervenants défavorables aux amendements. Je donne donc à nouveau la parole à leur auteur.

La parole est à M. Aymeric Caron.

M. Aymeric Caron. Collègues, franchement, je suis navré! Je comprends parfaitement que vous ne soyez pas d'accord avec mes idées. Je n'ai pas la prétention qu'elles soient majoritaires – mais pourrions-nous, à tout le moins, avoir un débat raisonnable? Ce que j'ai entendu, ce sont des

caricatures ridicules. On se moque de nous, mais je n'ai jamais dit que l'élevage de deux poulets était industriel! Je pointe des élevages de 200 000 poulets. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Je ne mange pas de viande, mais je ne vous demande pas d'en faire autant. (« Ah! » sur plusieurs bancs du groupe RN.) Je me suis contenté de citer les arguments des scientifiques qui disent, que cela vous plaise ou non, que nous et nos enfants devons réduire notre consommation de viande pour lutter contre le réchauffement climatique et nourrir toute notre population dans un cadre de souveraineté alimentaire. Sans cela, on n'y arrivera jamais! (*M. Maxime Laisney applaudit.*)

Vous avancez l'argument du plaisir de manger de la viande. Vous avez ce plaisir, je ne l'ai pas. C'est une opinion personnelle. Il ne s'agit pas de s'attaquer à une profession. Énormément d'éleveurs sont très malheureux dans leur métier parce qu'ils vivent dans des conditions lamentables. (*M. Maxime Laisney applaudit.*) Je rappelle que 80 % des animaux sont produits de manière industrielle.

Je vous propose de réfléchir à la suppression des élevages industriels pour revenir à des élevages raisonnables. (*Exclamations sur les bancs des groupes EPR et Dem.*) Avec les chiffres que j'ai évoqués, la marge de manœuvre est de 20 % à 25 % d'animaux, par rapport à la masse actuelle, qui pourraient être élevés dans des conditions correctes. On les laisserait sortir et ils seraient traités de manière un peu plus humaine.

M. Vincent Descoeur. Chroniqueur d'opérette!

M. Aymeric Caron. Si dès qu'on aborde la question du bien-être animal et de la réduction indispensable de la consommation de viande, on est dans l'invective et dans la moquerie, on n'en sortira jamais. Cela donne une image lamentable de cette assemblée! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP. – Exclamations sur les bancs des groupes RN, EPR, DR et UDR.*)

M. Michel Guinot. Retourne à la télé!

M. le président. Monsieur Guinot, s'il vous plaît!

(*Les amendements n° 641 et 642, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

M. le président. La parole est à Mme Françoise Buffet, pour soutenir l'amendement n° 1175.

Mme Françoise Buffet. Dans un contexte de nécessaire coordination des politiques publiques en matière agricole, alimentaire et d'aménagement du territoire, cet amendement tend à renforcer la cohérence des outils de planification et à assurer une meilleure articulation entre les différents niveaux d'action territoriale.

Il s'agit d'associer ainsi l'ensemble des acteurs concernés à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des projets d'avenir agricole, dans des conditions définies par décret.

(*L'amendement n° 1175, repoussé par la commission et le gouvernement, n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'article 1^{er}, tel qu'il a été amendé.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	181
Nombre de suffrages exprimés	169
Majorité absolue	85
Pour l'adoption	143
contre	26

(L'article 1^{er}, amendé, est adopté.)

M. le président. Je vous informe que nous examinons dix-huit amendements par heure. Nous avons commencé à onze amendements par heure.

Après l'article 1^{er}

M. le président. Nous en venons aux amendements portant article additionnel après l'article 1^{er}.

La parole est à Mme Anne-Sophie Ronceret, pour soutenir l'amendement n° 2105.

Mme Anne-Sophie Ronceret. Déposé à l'initiative de mon collègue Guillaume Kasbarian, il vise à instaurer une exception au droit de préemption des Safer pour les porteurs de projet certifiés Projet d'avenir agricole. (*« Ben voyons ! » sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) L'objectif est de soutenir le renouvellement des générations agricoles, d'accélérer l'installation de nouveaux producteurs et de favoriser la liberté contractuelle, dès lors que la vocation agricole du projet et l'intérêt général de souveraineté alimentaire sont garantis par cette certification.

L'exception sera encadrée puisque le porteur de projet devra justifier, au moment de l'acquisition, d'un projet de reprise ou d'installation certifié par le comité de pilotage régional. Cela garantira que les terres resteront destinées à une exploitation conforme à nos objectifs stratégiques.

L'objectif de cet amendement est de faire de la certification Projet d'avenir agricole un véritable outil d'accélération pour les porteurs de projet.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Julien Dive, rapporteur. Quand j'ai lu l'amendement, je l'ai trouvé malin et intéressant, mais deux interrogations me sont venues.

Première interrogation : n'est-il pas déjà satisfait ? On a du mal à imaginer qu'une Safer préempte un projet d'avenir agricole porté par des agriculteurs, d'autant que le projet aura été passé au crible par les comités de pilotage régionaux.

Deuxième interrogation : ne risque-t-on pas de créer un effet d'aubaine ? Une telle disposition pourrait en effet entraîner des dépôts à foison de projets afin de profiter de la dérogation au principe de préemption de la Safer, qui n'est pas inutile.

Étant partagé, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Annie Genevard, ministre. Vous proposez, madame la députée, d'empêcher une Safer de préempter un bien vendu au profit d'un acquéreur justifiant d'un projet d'avenir agricole. D'abord, cela suppose que la Safer serait insensible à un tel projet ; je ne pense pas que cela puisse être le cas. Il aurait été plus cohérent de donner la priorité à ces projets

dans les opérations d'achat ou de vente de terre par une Safer. Ensuite, cela présente le risque d'empêcher la Safer d'intervenir si le prix de vente est exagéré.

L'existence des Safer – enviée par beaucoup en Europe – permet un relatif contrôle du prix du foncier agricole. C'est une chance extraordinaire que nous avons, car, dans de nombreux pays européens, le foncier agricole est beaucoup plus cher. C'est grâce à l'outil régulateur qu'est la Safer qu'il est relativement accessible en France.

Pour toutes ces raisons, j'émettrai un avis défavorable sur l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Benoît Biteau.

M. Benoît Biteau. Visiblement, M. Kasbarian n'a pas compris comment fonctionnent les programmes régionaux de développement agricole et rural. En effet, ceux-ci encadrent déjà les priorités de la Safer, notamment celles concernant les actions de préemption. Les projets soutenus grâce à l'acquisition ou à la restitution de foncier du portefeuille de la Safer sont déjà définis après consultation des acteurs du monde rural.

Nous sommes donc contre cet amendement. Il est préférable d'en rester à la logique des programmes régionaux de développement agricole et rural. Ils sont plutôt bien faits et il convient d'éviter un télescopage avec les projets d'avenir agricole.

(L'amendement n° 2105 n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 423 de Mme Béatrice Piron est défendu.

(L'amendement n° 423, repoussé par la commission et le gouvernement, n'est pas adopté.)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures quinze, est reprise à vingt-trois heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

Article 2

M. le président. La parole est à Mme Marie Pochon.

Mme Marie Pochon. Nous reconnaissons que ce texte aborde des sujets pertinents, dont les écologistes, aux côtés des agricultrices et des agriculteurs, réclamaient depuis longtemps l'inscription dans la loi, tandis que vous n'en aviez strictement rien à faire, tant vous étiez occupés à conclure des accords de libre-échange. C'est le cas de l'article 2, qui vise à lutter contre la concurrence déloyale en interdisant l'importation de denrées alimentaires traitées avec des pesticides interdits dans l'Union européenne.

Il est en effet urgent de protéger notre agriculture de la concurrence déloyale des grandes exploitations et fermes-usines brésiliennes et sud-américaines, toujours plus nombreuses et soumises à des normes sanitaires et environnementales moins exigeantes et où la rémunération du travail

est plus faible. Nous devons défendre un modèle dont nous sommes fiers, précisément parce qu'il repose sur des normes exigeantes, d'excellence.

Mais si nous voulons vraiment apporter des réponses pertinentes à ce problème majeur, il est nécessaire de faire évoluer cet article, dont la rédaction actuelle limite la portée. L'une de ses dispositions, en particulier, permettrait d'éviter la suspension d'une substance dangereuse et ouvrirait la voie à des dérogations non encadrées, susceptibles d'être utilisées pour autoriser de tels produits au nom, par exemple, de mesures d'atténuation.

Nous sommes convaincus qu'une telle mention constitue une faille dans le dispositif d'interdiction de l'importation en France de denrées alimentaires traitées avec des substances interdites dans l'Union européenne – donc une faille dans la lutte contre la concurrence déloyale que ce projet de loi entend combattre. Nous proposerons, par nos amendements, de mettre en cohérence les paroles et les actes.

En matière de cohérence, cet hémicycle était d'ailleurs unanime dans son opposition à l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur. J'espère qu'une même ambiance d'union sacrée permettra de protéger notre agriculture face aux conséquences dévastatrices de l'accord entre l'Union européenne et l'Australie et de tous ceux qui suivront. Adopter nos amendements permettra de nous en protéger, à défaut de pouvoir proposer un moratoire – qui serait malheureusement déclaré irrecevable – sur ces accords de libre-échange.

M. le président. La parole est à M. Éric Martineau.

M. Éric Martineau. Nous devons lutter contre la concurrence déloyale subie par les agriculteurs face aux importations en provenance de pays tiers, produites à l'aide de substances phytopharmaceutiques, de pesticides ou de produits vétérinaires interdits en Europe. L'interdiction d'introduire de tels produits existe déjà dans notre droit, comme l'a illustré, en février 2024, la suspension de l'importation de fruits et légumes traités au thiaclopride.

L'enjeu de cet article est de renforcer la cohérence et la solidité juridique du dispositif, afin de garantir l'équité concurrentielle. Nous devons obtenir des engagements clairs en matière de contrôles sanitaires et de traçabilité des produits importés, au lieu de rester en permanence sur la défensive. Il faut également accompagner la transition à l'échelle européenne, soutenir la recherche d'alternatives aux pesticides et veiller, en toutes circonstances, à maintenir une ligne cohérente.

Le groupe Les Démocrates regrette que ses amendements relatifs à la reconnaissance mutuelle aient été déclarés irrecevables. Oui à une transition exigeante, soutenable et économiquement viable pour nos fermes et nos agriculteurs. Et, surtout, n'importons pas ce que nous refusons de produire, ici, en France. *(M. Nicolas Turquois applaudit.)*

M. le président. La parole est à Mme Florence Goulet.

Mme Florence Goulet. L'article 2 ouvre le titre II, ainsi rédigé : « Mobiliser l'État pour protéger les agriculteurs des concurrences déloyales ». En principe, cet objectif nous rassemble tous.

Cet article vise à bloquer l'importation de denrées alimentaires contenant des résidus de substances phytosanitaires ou de médicaments vétérinaires dont l'autorisation a été retirée par l'Union européenne. Cette mesure, que nous avons

enrichie en commission, mérite évidemment d'être soutenue. Toutefois, il ne faudrait pas la prendre pour plus que ce qu'elle est : un dispositif conservatoire voué à s'appliquer de façon provisoire, dans l'attente de l'adoption d'un règlement européen permettant de bloquer ces importations.

Dans sa rédaction actuelle, l'article ne concerne que les substances ayant été auparavant autorisées puis retirées dans un cadre strictement européen. Encore faut-il, en outre, que des résidus puissent être détectés. Toutes ces restrictions amoindrissent considérablement la portée de cet article.

C'est pourquoi nous proposerons plusieurs mesures de bon sens : étendre le dispositif à toute substance interdite, indépendamment d'une autorisation antérieure ; permettre son application dès lors qu'une substance n'est pas autorisée, même en l'absence d'interdiction explicite ; prendre également en compte les refus ou retraits d'autorisation de mise sur le marché prononcés au niveau national par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ; enfin, supprimer l'alternative actuellement prévue, qui permettrait au gouvernement de fixer de simples conditions particulières au lieu de bloquer effectivement les importations.

La lutte contre la concurrence déloyale subie par nos agriculteurs est un combat qui, jusqu'à preuve du contraire, nous rassemble tous. C'est pourquoi je ne doute pas que nos débats permettront de renforcer cet article, positif dans son principe, mais encore trop limité dans sa portée. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes RN et UDR.)*

M. le président. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. L'article 2 va dans le bon sens mais continue, malheureusement, à brasser beaucoup d'air, malgré les avancées obtenues en commission des affaires économiques grâce à l'adoption de plusieurs amendements, dont le nôtre.

Premier problème : cet article ne fait, au fond, que confirmer ce que l'État peut déjà faire dans le cadre du droit européen, à savoir interdire l'importation de produits traités avec des substances prohibées en Europe. En la matière, le texte n'introduit donc rien de nouveau.

Second problème : il ne traite pas de l'interdiction des produits contenant des substances interdites en France. Ainsi, la question de l'acétamipride demeure entière.

C'est pourquoi nous proposerons plusieurs mesures visant à renforcer cet article, afin de mieux protéger nos agriculteurs face à la concurrence déloyale qu'ils subissent.

Enfin, madame la ministre, je voudrais conclure par une remarque plus générale. Vous avez laissé passer – et le gouvernement avec vous – l'accord avec le Mercosur. Un accord de libre-échange avec l'Australie vient d'être conclu. L'ensemble des éleveurs et des syndicats agricoles en conviennent : cet accord est catastrophique pour l'élevage français.

Allez-vous vous y opposer ? Dans le cas contraire, un tel article serait vide de sens et son adoption apparaîtrait comme une hypocrisie au regard des conséquences vertigineuses d'un accord de libre-échange avec l'Australie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Marie Pochon applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Dominique Potier.

M. Dominique Potier. Au nom du groupe Socialistes et apparentés, je souhaite faire trois remarques.

Premièrement, nous déposerons prochainement un texte reprenant l'ensemble des propositions issues de la commission d'enquête sur la maîtrise des impacts des produits phytosanitaires relatives aux directives européennes. Par ce projet de résolution européenne, nous promouvons des mesures très précises concernant la quantification des limites résiduelles et d'autres sujets techniques, nous alimenterons, je l'espère, le débat européen, et nous inviterons la France à plaider en ce sens.

Deuxièmement, à court terme, nous avons obtenu en commission des affaires économiques une avancée importante en faisant adopter un amendement visant à ce que les acteurs mettant sur le marché européen des produits importés apportent la preuve que ceux-ci respectent les normes de l'UE. Nous affirmons à nouveau que la seule manière réaliste de s'en assurer est le contrôle *in situ*. Jamais aucune brigade ni aucun système de contrôle aux frontières n'empêcheront ces produits de pénétrer sur le sol européen ; nous devons contrôler les conditions de production *in situ*, dans les pays d'Amérique du Sud, en Afrique, en Asie, chez nos partenaires et chez nos concurrents. Nous proposerons de compléter ces dispositions par voie d'amendement, en faisant référence à un certificateur agréé par l'Union européenne : c'est la seule voie qui permettra de contrôler réellement la qualité des importations, non pas au nom d'un protectionnisme inspiré par nos propres modes de production, mais au nom de principes universels qui touchent au respect des limites planétaires, de la santé des hommes, de la santé des travailleurs de la terre et du sol.

Troisièmement, nous ne soutiendrons pas les amendements du Rassemblement national ni ceux de La France insoumise dont l'adoption déconstruirait, par des dispositions juridiques incompatibles avec le droit européen, des avancées que nous devons au contraire consolider, aux côtés du gouvernement, en France comme à l'échelle européenne.

M. le président. La parole est à Mme Stella Dupont.

Mme Stella Dupont. L'article 2 a pour objectif de mettre fin à des situations de concurrence déloyale. C'est une attente forte de nos agriculteurs. Nous ne pouvons à la fois leur demander de respecter des normes sanitaires et environnementales exigeantes et accepter la mise sur notre marché de produits qui ne respectent pas les mêmes standards. Il s'agit d'une demande constante de la profession, dans mon département du Maine-et-Loire comme dans d'autres. Nos arboriculteurs, nos maraîchers, nos éleveurs nous le disent à chaque rencontre : ils acceptent les règles, mais demandent qu'elles soient les mêmes pour tous et que chacun lutte à armes égales. Nous ne saurions leur demander des efforts constants tout en laissant subsister des distorsions de concurrence qui fragilisent leurs revenus et leur compétitivité.

Cela dit, nous devons aussi être honnêtes avec le monde agricole. La France est contrainte par le cadre juridique européen ; nous avons besoin de mesures juridiquement solides, réellement applicables et efficaces dans la durée. Les agriculteurs attendent des solutions concrètes, pas des slogans ni des promesses susceptibles d'être retoquées ou censurées. Nous devons donc aborder cet article avec la plus grande précaution. (*M. Jean-René Cazeneuve applaudit.*)

M. Jean-François Rousset. Bravo !

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires économiques.

M. Stéphane Travert, *président de la commission des affaires économiques.* Étant donné l'importance de l'article 2, je tenais à rappeler la teneur des travaux en commission.

L'article vise à permettre à la France de prendre des mesures conservatoires concernant les produits importés contenant des substances phytopharmaceutiques ou des médicaments vétérinaires interdits – ou dont l'autorisation n'a pas été renouvelée – dans l'Union européenne pour des motifs sanitaires ou environnementaux. Il vise aussi à permettre au gouvernement de suspendre, de restreindre ou d'encadrer l'importation ou la mise sur le marché de certaines denrées alimentaires. Il oblige le gouvernement à la transparence en prévoyant la remise au Parlement d'un rapport annuel dans lequel seront recensées toutes les substances concernées et les mesures conservatoires prises.

La commission a adopté plusieurs amendements pour renforcer ou préciser les dispositions de l'article. Ainsi, par l'adoption d'un amendement de Mme Trouvé, nous avons élargi le champ du dispositif pour inclure explicitement les produits transformés contenant des substances interdites. Par celle d'un amendement de Mme Belluco, nous avons étendu le dispositif aux produits horticoles et, par celle d'un amendement de Mme Hignet, nous avons rendu plus stricte l'interdiction de l'importation des produits traités avec des substances interdites dans l'Union européenne, en supprimant la condition limitant la possibilité d'interdiction aux seuls cas de risque avéré pour la santé. La commission a également fixé à la nation l'objectif de plaider, au niveau européen, pour obliger l'ensemble des opérateurs à prouver le respect de normes sanitaires, environnementales et de bien-être animal équivalentes à celles de l'Union européenne – c'était un amendement de M. Potier. M. Taupiac a fait adopter un amendement visant à instaurer une amende administrative à l'encontre des opérateurs mettant sur le marché des produits contrevenant aux règles édictées. La commission a adopté un amendement de M. Gumbs, sur lequel nous pouvons tous nous accorder, visant à reconnaître la spécificité des territoires ultramarins. Enfin, M. le rapporteur a fait adopter un amendement tendant à reconnaître un statut spécifique à l'aspersion antigel des cultures.

Il me semblait intéressant de présenter le panorama des dispositions adoptées et construites par la commission lors de l'examen de l'article 2.

M. Julien Dive, *rapporteur.* Très bien !

M. le président. Sur l'amendement n° 1666, je suis saisi par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire d'une demande de scrutin public.

Sur le sous-amendement n° 2295 et sur l'amendement n° 139, je suis saisi par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, *ministre.* L'article 2 vise à interdire l'importation de produits traités avec des substances interdites dans l'Union européenne. Il dispose que lorsque la Commission européenne interdit l'utilisation d'un produit phytosanitaire ou d'un médicament sur le territoire de l'UE, sans pour autant interdire son importation, alors le ministre

de l'agriculture prend, dans les deux mois qui suivent ce constat, un arrêté d'interdiction des importations en France. Cette mesure nationale cesse lorsque l'Union européenne prend, à son niveau, une mesure d'interdiction d'importation. C'est précisément ce que j'ai fait pour cinq produits interdits dans l'Union européenne : l'importation de denrées qui contiennent des résidus de ces substances est désormais interdite en France.

Monsieur Martineau, le gouvernement est tout à fait favorable à la reconnaissance mutuelle; c'est pourquoi je l'ai fait figurer dans le décret que j'ai pris concernant l'Anses. Je comprends que vous auriez souhaité en voir affirmer le principe dans la loi – en dur, pour ainsi dire –, mais un décret constitue aussi un texte opposable. Je pense donc que votre demande légitime et importante est en partie satisfaite.

Je remercie tous ceux, y compris Mme Trouvé, qui ont vu dans l'article 2 des avancées, même si elles ne sont pas satisfaisantes à leurs yeux. Vous avez été nombreux – je pense notamment à Mme Pochon et à Mme Trouvé – à évoquer les accords de libre-échange. Je rappelle que le gouvernement n'est pas hostile par construction à toute forme d'accord de libre-échange.

M. Damien Maudet. Ça, certainement pas !

Mme Annie Genevard, ministre. Au niveau de l'Union européenne, ces accords créent un solde positif de 64 milliards d'euros et permettent à de nombreux producteurs et transformateurs d'écouler leur production. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe EcoS.*) C'est une bonne chose.

M. René Pilato. Dernièrement, on a plus importé qu'exporté !

Mme Annie Genevard, ministre. Toutefois, cet argument n'épuise évidemment pas le sujet. Je vous trouve, à vrai dire, un peu injustes s'agissant du traité avec le Mercosur. Il ne vous aura pas échappé que les pays membres ont délégué à l'Union européenne la conclusion des accords internationaux. Malgré cela, la France a défendu avec beaucoup de vigueur certaines dispositions générales qu'elle entend voir figurer dans tous les accords de libre-échange.

Il s'agit d'abord de la clause de sauvegarde; celle-ci a d'ailleurs été appliquée aux échanges avec un pays tiers, l'Ukraine. Pour soutenir les efforts de guerre de l'Ukraine, il a été décidé de déréguler les importations. L'effet ne s'est pas fait attendre: on a pu constater les conséquences de cette libération des droits de douane sur la filière volaille et sur la filière de l'œuf. Il a fallu mettre immédiatement des freins d'urgence: c'est précisément le sens de la clause de sauvegarde.

La deuxième disposition à laquelle était soumise la position de la France est la réciprocité des normes de production, tant pour les produits d'origine végétale que pour ceux d'origine animale. C'est d'ailleurs ce qui motive cet article 2. Il est inconcevable que nos producteurs, auxquels s'imposent des normes précises, soient mis en concurrence déloyale avec des productions qui s'en affranchissent.

Notre troisième condition concernait les contrôles – j'y reviendrai lorsque nous examinerons l'article 3, qui a trait à la brigade de contrôle.

La France a considéré que ces conditions âprement défendues – par ma voix et par celles de mon collègue Benjamin Haddad, du premier ministre et du président de la

République – n'étaient pas réunies et qu'elle ne saurait donc donner son approbation à l'accord avec le Mercosur. Je vous demande de vous rappeler ce vote. Malheureusement, en dépit de nos efforts diplomatiques, nous n'avons pas réussi à rallier une coalition de pays hostiles à ce traité, dont nous considérons qu'il est ancien et qu'il n'est plus du tout conforme à ce qu'on peut attendre d'un accord de libre-échange.

Les accords de libre-échange sont positifs pour certaines filières comme la filière vitivinicole et souvent la filière laitière; l'Accord économique et commercial global avec le Canada, le Ceta, en est une illustration. En revanche, je m'accorde avec vous pour dire – et je le dis constamment – qu'ils tapent toujours sur les mêmes filières agricoles, en particulier les filières d'élevage, ce que nous ne pouvons admettre. En la matière, le traité avec le Mercosur augmente significativement les contingents autorisés.

En outre, lorsqu'un tel traité fixe des contingents – c'est le cas de l'accord avec le Mercosur ou de celui avec l'Australie –, les cumuls de concessions ne sont jamais pris en compte. C'est une autre raison de mon opposition à l'accord avec le Mercosur. Les cumuls de concessions, avec le temps, représentent des volumes très importants; c'est pourquoi l'accord autrefois conclu avec la Nouvelle-Zélande a eu des effets dévastateurs sur la filière ovine.

En négociant les accords de libre-échange, nous devons continuer à défendre les filières les plus exposées – je pense aux filières de la viande, du sucre, de l'éthanol ou encore du miel. Cet impératif légitime encore davantage les contrôles des produits importés, qui sont d'une importance fondamentale – j'y reviendrai à l'occasion de l'article 3.

Je vous demande de prendre la mesure de la décision unilatérale qu'a prise la France en interdisant cinq substances, alors qu'il s'agit d'une prérogative de l'Union européenne. La Commission européenne a accepté trois de ces interdictions et nous continuons de batailler pour faire reconnaître les deux autres. Ces mesures concernent un grand nombre de produits. Je le sais d'autant mieux que mon primeur, dans ma ville, m'a expliqué être dans l'incapacité d'acheter certains produits car ils avaient été traités avec des substances désormais interdites: cette décision politique a percolé sur le terrain presque immédiatement.

M. le président. Sur l'amendement n° 140, je suis saisi par le groupe Rassemblement national d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Je suis saisi de quatre amendements, n°s 1666, 139, 140 et 1698, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à Mme Aurélie Trouvé, pour soutenir l'amendement n° 1666, qui fait l'objet de deux sous-amendements.

Mme Aurélie Trouvé. L'article 2, en l'état, dispose que le ministre concerné « suspend ou fixe des conditions particulières à l'introduction, l'importation ou la mise sur le marché en France » de produits contenant des résidus de substances interdites. Il est donc faux de dire qu'il entraînera l'interdiction systématique de tout produit traité avec des pesticides dangereux interdits en France. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

Nous vous proposons donc de le réécrire ainsi : « Sont interdits à l'introduction, à l'importation ou à la mise sur le marché national les denrées alimentaires, produits agricoles, produits horticoles ou aliments pour animaux ayant été produits à l'aide de substances actives » interdites dans l'Union européenne. Cela sera beaucoup plus clair et conforme à ce que vous tentez de faire croire. Nous vous invitons à adopter cet amendement de clarification, qui permettra de protéger réellement les agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. La parole est à Mme Delphine Batho, pour soutenir le sous-amendement n° 2359.

Mme Delphine Batho. L'article L. 236-1 A du code rural a été créé par la loi Egalim 1 du 30 octobre 2018. La volonté du législateur était déjà de lutter de façon claire contre la concurrence déloyale, l'importation sur notre sol et la mise en vente sur nos étals de produits traités avec des pesticides ou des médicaments vétérinaires interdits en France. À l'époque, cet article, qui comptait deux alinéas, était clair et simple. Il a été complété par la funeste loi du 14 décembre 2020 qui avait temporairement réautorisé les néonicotinoïdes dans notre pays.

Il y a un grand écart entre, d'une part, l'intention et le discours qui entoure l'article 2, et, d'autre part, son texte. Celui-ci affaiblit en réalité le dispositif actuel puisqu'il limite la possibilité d'agir aux seuls cas dans lesquels une substance active pesticide aurait été interdite, retirée du marché ou non renouvelée pour des motifs liés à la santé humaine ou à la protection de l'environnement. Or il existe de très nombreux cas dans lesquels des substances dangereuses ne sont plus autorisées dans l'Union européenne parce que l'autorisation a expiré ou parce que la firme n'a pas demandé le renouvellement tellement la substance est, de notoriété publique, dangereuse. Le texte risque donc de ne pas être applicable.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé le sous-amendement n° 2359 tendant à supprimer les termes « pour des motifs liés à la protection de la santé humaine, animale ou de l'environnement ».

M. le président. La parole est à Mme Florence Goulet, pour soutenir le sous-amendement n° 2295.

Mme Florence Goulet. Ce sous-amendement, déposé à l'initiative d'Hélène Laporte, vise à inscrire dans la loi l'obligation pour l'autorité publique d'agir contre les importations de produits agricoles contenant des substances interdites en France. D'un côté, les agriculteurs français sont soumis à de nombreuses interdictions, notamment en matière de produits phytosanitaires. De l'autre, ils se trouvent en concurrence avec des produits importés, y compris de pays européens, qui ne respectent pas les mêmes règles. Il est impossible de croire que l'agriculture française peut rester compétitive face à une concurrence aussi déloyale.

L'interdiction de l'importation et de la mise sur le marché de denrées alimentaires produites à l'aide de substances interdites en France est une nécessité. Il est impératif que les interdictions soient respectées et que l'autorité publique déploie tous les moyens pour interdire cette concurrence déloyale et préserver la santé des Français. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*)

M. le président. La parole est à M. Hervé de Lépinau, pour soutenir les amendements n° 139 et 140.

M. Hervé de Lépinau. Madame la ministre, nous avons bien compris que ces amendements de réécriture de l'article 2 ne vous plaisaient pas parce qu'ils mettent le doigt là où ça fait mal, sur ce qui est l'origine de la grande colère des agriculteurs.

Depuis des mois, pour ne pas dire des années, vous ne voulez pas réformer les autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytosanitaires. Depuis 2014, les AMM sont de la compétence de l'Anses tandis qu'auparavant, elles relevaient du ministre de l'agriculture. Or l'Anses, qui est une autorité administrative indépendante, procède à une surtransposition.

M. Loïc Prud'homme. Mais non ! Vous n'y connaissez rien !

Mme Marie Pochon. Vous avez des exemples ?

M. Benoît Biteau. La surtransposition, ça n'existe pas !

M. Hervé de Lépinau. Elle décide de manière unilatérale quelles sont les molécules qui sont autorisées en France et celles qui ne le sont pas.

M. Dominique Potier. Non, les produits !

M. Hervé de Lépinau. Vous vous exprimerez par la suite, collègue Potier, mais la réalité, la voilà.

Vous avez placé *de facto* les agriculteurs dans une impasse, car ils font face à des interdictions sans avoir de solution. Pendant ce temps, les Espagnols, les Italiens, les Allemands, les Polonais se gaussent de notre propension incroyable à nous tirer des balles dans le pied.

L'intérêt de ces amendements est de rétablir l'égalité par rapport aux produits venant non seulement de pays tiers mais également d'États membres de l'Union européenne qui ne respecteraient pas la charte environnementale que l'Anses nous impose *de facto*.

Mais vous avez bien compris, madame la ministre, que le fondement des amendements n° 139 et 140 est diamétralement opposé à celui de l'amendement n° 1666.

M. Jean-René Cazeneuve. Ben non !

M. Hervé de Lépinau. Si, car les LFI veulent encore plus de surtranspositions et d'interdictions, alors que nous disons que nous sommes à la cote d'alerte ; nous voulons rétablir de l'équité par rapport à une situation que vous avez créée. Depuis le début, nous demandons que l'Anses n'ait plus la capacité d'émettre les AMM. Systématiquement, le bloc central et les députés LR s'y opposent – je ne parle même pas de la gauche et de l'extrême gauche.

Nous devons rétablir un principe de responsabilité ministérielle. Je conçois que cela ne vous plaise pas, madame la ministre, mais je pense que, quand on est ministre, on prend des responsabilités. Je sais que vous craignez les procès. Nous pouvons, dans une autre loi, prévoir des possibilités de protection du ministre, c'est-à-dire instaurer l'obligation de démontrer une faute lourde pour que sa responsabilité soit engagée. Cependant, les agriculteurs le demandent sans relâche : cessez de surtransposer...

M. Benoît Biteau. La surtransposition, ça n'existe pas !

M. Hervé de Lépinau. ...via l'Anses, permettez-nous d'avoir les mêmes armes que les Polonais, les Espagnols, les Italiens et les Allemands, et vous verrez que la situation sera plus facile à gérer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. La parole est à M. Antoine Valentin, pour soutenir l'amendement n° 1698, avant que nous suspendions la séance à la demande de la ministre.

M. Antoine Valentin. L'amendement n° 1698 est d'une simplicité absolue. Nous avons le modèle agricole le plus vertueux du monde...

M. Benoît Biteau. Ce n'est pas vrai !

M. Antoine Valentin. ...et les agriculteurs parmi les plus responsables et vertueux qui puissent exister. Depuis trente ans, nous ne cessons de rajouter sur leurs frêles épaules de nouvelles interdictions, de nouvelles normes, de nouvelles surtranspositions qui n'ont pour effet que de faire exploser leurs coûts de production et de les épuiser. En même temps, nous importons chaque année des milliers de tonnes de denrées agricoles qui ne respectent aucune des réglementations imposées aux agriculteurs français et européens.

Cet amendement vise donc, comme les amendements précédents de mes chers collègues, à interdire l'importation de denrées alimentaires ou agricoles qui ne respecteraient pas les normes européennes ; il tend en outre à inverser la charge de la preuve et le fonctionnement. En effet, actuellement, c'est à l'administration, notamment par des tests – or nous savons à quel point les défaillances sont nombreuses à nos frontières –, de vérifier si ces importations sont conformes et n'utilisent pas de produits interdits par les réglementations européennes. Nous proposons d'inverser la charge de la preuve en imposant à l'importateur de démontrer qu'il n'a pas utilisé de produits phytosanitaires interdits par le droit européen plutôt que de faire reposer cette charge sur la puissance publique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures cinquante, est reprise à vingt-trois heures cinquante-cinq.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Dominique Potier.

M. Dominique Potier. Je présenterai deux arguments pour expliquer que les socialistes s'opposent, de façon radicale,...

M. Damien Maudet. C'est vous qui le dites !

M. Dominique Potier. ...à ces amendements. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*) Chers collègues, sur les questions d'agroécologie, en particulier au sujet des produits phytopharmaceutiques, je crois que nous n'avons aucune leçon à recevoir, étant donné nos travaux et nos engagements.

J'indique au Rassemblement national qu'il fait une confusion entre les substances et les produits. Je rappelle que l'Anses s'occupe des produits ; les molécules et les substances font l'objet d'une autorisation au niveau de l'Union européenne.

Je fais partie de ceux qui, parmi les premiers, ont proposé à l'issue de la commission d'enquête de procéder à un alignement européen par contexte pédoclimatique pour unifier la décision sur les produits et sur les molécules. Je me réjouis que Mme la ministre ait repris cette proposition et la défende

à l'échelle européenne. Il faut en effet une harmonisation totale sur les produits et sur les molécules au niveau européen.

En attendant, nous avons une agence sanitaire qui, depuis la loi de 2014 présentée par Stéphane Le Foll, a permis de distraire la pression politique, celle de l'opinion comme celle des marchés, des décisions concernant les molécules. Cela a permis le retrait de centaines de molécules et de produits dans notre pays, notamment ceux qui contiennent des substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques, les CMR 1 et les CMR 2.

L'autorité de l'agence est régulièrement attaquée par certaines forces. Nous l'avons protégée ensemble, y compris avec le concours de Julien Dive, lors de l'examen de la proposition de loi Duplomb. C'est fondamental. Dans notre pays, ce n'est ni l'opinion ni le marché qui fait la loi, c'est la science (*Exclamations sur les bancs du groupe RN*), dans le cadre d'un cahier des charges fixé par la puissance publique.

Quant à l'amendement n° 1666, son adoption détruirait toutes les petites avancées prévues par le gouvernement ainsi que l'article tel qu'il a été amendé en commission par nos collègues écologistes, par les socialistes et par des centristes afin de régler nos armes en vue de nous protéger de la concurrence déloyale. Vous savez très bien que cet amendement, qui défie les règles européennes, n'aura aucun effet, mais que son adoption ferait disparaître tous les instruments de régulation que nous avons instaurés.

M. Éric Martineau. Ça, c'est sûr !

M. Dominique Potier. Le plus radical d'entre eux, que nous avons réussi à inscrire pour la première fois dans un texte de loi, est le contrôle *in situ* dans les pays d'importation. C'est la véritable révolution pour laquelle nous devrions être unis aujourd'hui. Il ne faut pas voter pour cet amendement car il est contraire à l'intérêt de nos paysans. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe EPR. – MM. Thierry Benoit et Éric Martineau applaudissent également.*)

M. le président. Troublé que j'étais par Mme Trouvé, qui, à la reprise de la séance, m'interpellait sur les raisons de la suspension, j'ai oublié de demander l'avis du rapporteur et de la ministre avant de donner la parole à M. Potier.

Quel est donc l'avis de la commission sur ces amendements en discussion commune ?

M. Julien Dive, rapporteur. Si nous sommes tous mobilisés sur ce texte et, plus généralement, sur les textes portant sur l'agriculture, c'est parce que nous sommes attachés à la souveraineté agricole française et à la situation des agriculteurs dans nos territoires. Certains d'entre nous sont directement concernés parce qu'ils sont eux-mêmes agriculteurs, issus de familles agricoles ou mobilisés depuis le début de leur mandat, ici ou ailleurs, sur les sujets agricoles – et ce, monsieur Biteau, quelles que soient leurs positions et leurs visions de l'agriculture et de la souveraineté agricole française.

Je n'ai pas le souvenir qu'un seul député se soit activé pour faciliter l'importation de denrées alimentaires traitées avec des pesticides interdits sur le sol européen ou, *a fortiori*, sur le sol français. À chaque fois, une unanimité s'est dégagée dans l'hémicycle pour lutter contre certaines importations, pour

valoriser et préserver les productions nationales et pour être vigilants s'agissant de ce que l'on met dans l'assiette de nos enfants, de nos concitoyennes et concitoyens.

La même unanimité – ou quasi-unanimité – s'est dégagée contre les traités de libre-échange moins-disants, particulièrement celui avec le Mercosur, mais aussi le Ceta et d'autres. Certains traités de libre-échange peuvent certes, madame la ministre, être équilibrés, mais les députés se sont toujours opposés aux traités moins-disants. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux se sont rendus à Strasbourg, en janvier dernier, aux côtés des agriculteurs, pour dénoncer la position de la présidente de la Commission européenne, Mme von der Leyen, et celle du commissaire Hansen.

M. Benoît Biteau. Membres du PPE!

M. Julien Dive, rapporteur. Cela étant noté, nous voulons lutter contre ces importations de la manière la plus efficace, en nous appuyant sur le droit. Comme l'a rappelé Mme Batho, l'Assemblée a déjà agi en 2018 – n'est-ce pas, monsieur le ministre Travert –, avec l'article 44 de la loi Egalim 1, en vue d'interdire la vente ou la distribution à titre gratuit de denrées alimentaires traitées avec des produits phytopharmaceutiques interdits en Europe.

Pourquoi, alors qu'il est louable et qu'il avait été soutenu, cet article n'est-il pas opérant? Parce que nous sommes dans une logique d'optimum de Pareto, celui-ci consistant – ceux qui ont fait des études d'économie le savent, madame Trouvé – à optimiser sous la contrainte. La contrainte, en l'espèce, est de se soumettre à la fois aux accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et au cadre communautaire de l'Union européenne – bien sûr, certains peuvent défendre la sortie de l'Union européenne, d'autres la rupture des accords de l'OMC, mais, en l'état actuel des choses, c'est ce qui s'impose.

Les accords de l'OMC permettent à des États comme la France d'y déroger pour interdire l'importation de denrées alimentaires pour des motifs sanitaires. Je crois que c'est ce que vous voulez défendre, madame Batho, avec votre sous-amendement n° 2359 – et vous tapez dans le mille.

Le problème, c'est qu'il existe une autre contrainte: le cadre européen. Et celui-ci fait que l'amendement n° 1666, malgré les sous-amendements, serait inopérant; en effet, il se réfère uniquement à l'interdiction en France, et non au cadre européen. Par conséquent, si vous êtes tous mobilisés pour défendre les agriculteurs,...

Mme Mathilde Panot. Regardez vos bancs!

M. Julien Dive, rapporteur. ...pour lutter contre l'importation de denrées alimentaires traitées avec des pesticides que nous ne voulons pas chez nous, ne votez pas ces amendements ni ces sous-amendements! (MM. Dominique Potier, Éric Martineau et Jean-René Cazeneuve applaudissent.) Vous risquez en effet de rendre l'article inopérant, en créant du contentieux européen, voire national, puisque les dispositions prévues ne respectent même pas le cadre de l'OMC.

M. Vincent Descoeur. C'est implacable.

M. Julien Dive, rapporteur. Si vous votez ces dispositions, ne venez pas nous dire que vous voulez lutter contre l'importation de produits alimentaires traités avec des pesticides interdits en Europe: vous ferez l'exact inverse!

Je ne parle même pas de l'importation depuis le Mercosur de viande traitée aux hormones ou aux antibiotiques de croissance, que nous voulons prohiber au moyen d'autres amendements, ni du fait que tout le travail qui a été effectué en commission, et que le président Travert a rappelé, serait balayé – Dominique Potier l'a très bien dit.

Je vous invite donc, toutes et tous, à vous abstenir ou à vous opposer à ces amendements et sous-amendements. (MM. Dominique Potier et Jean-François Rousset ainsi que M. le président de la commission des affaires économiques applaudissent.)

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement?

Mme Annie Genevard, ministre. Vous souhaitez, par vos amendements, aller plus loin que l'article 2 en me donnant le pouvoir d'interdire des importations de produits qui ne respecteraient pas les normes franco-françaises,...

M. Jean-François Coulomme. Cela semble logique, non?

Mme Annie Genevard, ministre. ...et pas seulement les normes européennes. Je peux comprendre votre raisonnement *in abstracto*. Cependant, vous créez un faux espoir auprès des consommateurs puisque c'est rigoureusement interdit dans le cadre d'un marché unique.

M. René Pilato. C'est n'importe quoi! Vous dites ce qui vous arrange.

M. Jean-François Coulomme. Il faut donc tomber malade?

Mme Annie Genevard, ministre. Cela ne tiendra pas trois jours devant un juge. J'en veux pour preuve qu'après que j'ai interdit cinq substances et l'importation de produits à ce motif, les importateurs se sont immédiatement retournés contre l'État, en déposant un recours.

M. René Pilato. Et alors? Il faut les laisser faire?

Mme Annie Genevard, ministre. Il est donc évident qu'à la minute même où cette disposition serait adoptée par le Parlement, elle serait attaquée parce qu'elle n'est pas conforme au droit de l'Union européenne, alors que celle-ci a la compétence en la matière.

Ne laissons donc pas entendre que la démarche à laquelle invitent vos amendements prospérera, car c'est impossible dans le cadre d'un marché unique. Nous nous trouvons dans une situation aberrante,...

M. Jean-François Coulomme. Qui vous arrange bien!

Mme Annie Genevard, ministre. ...parce que nous avons surtransposé une disposition...

M. René Pilato. Arrêtez! C'est n'importe quoi!

Mme Annie Genevard, ministre. ...qui n'est appliquée dans aucun des vingt-six autres pays européens, pour toutes les raisons que vous avez énoncées – mais ce n'est pas l'objet du débat de ce soir, et je m'en tiendrai à un raisonnement juridique.

Ce ne sont pas tant les sous-amendements qui posent un problème, puisque celui de Mme Laporte vise à préciser qu'il appartient à l'État de prendre toute mesure pour faire respecter les interdictions d'importation de produits. C'est en effet la responsabilité de l'État, mais cela ne fonctionne pas s'agissant d'interdictions franco-françaises.

L'amendement de M. Valentin est un peu différent, puisqu'il s'inscrit dans le cadre européen, contrairement aux autres amendements en discussion commune, sur lesquels je ne peux qu'émettre un avis très défavorable. Il vise à faire porter la responsabilité sur l'opérateur-importateur, qui doit prouver que les produits qu'il importe n'ont pas été obtenus au moyen de substances prohibées dans l'Union européenne. Toutefois, on peut considérer que cet amendement est satisfait, puisque les produits importés dans l'Union européenne sont déjà accompagnés par un certificat signé par les autorités compétentes des pays tiers exportateurs.

M. Hervé de Lépinau. On sait bien que ça ne vaut rien, ça !

Mme Annie Genevard, ministre. Certes, ce certificat ne protège pas complètement. Néanmoins, l'Union européenne a parfaitement exercé sa responsabilité, puisque, récemment, la Commission, qui réalise régulièrement des audits dans les pays tiers pour s'assurer de leur respect des normes sanitaires, n'a pas pu attester que des viandes importées du Brésil étaient conformes aux normes européennes et a retiré ce pays de la liste de ceux pouvant exporter de la viande vers l'UE. On a tendance à stigmatiser la faiblesse des contrôles de l'Union européenne, mais le commissaire à la santé et au bien-être animal, M. Várhelyi, qui a la responsabilité de ces sujets, me disait que plus de 10 000 contrôles étaient effectués chaque année, y compris dans les pays tiers. Je pense donc, monsieur Valentin, que votre amendement, justifié, est satisfait par le fonctionnement même des instances européennes et par les règles déjà imposées aux importateurs.

Pour résumer : avis défavorable sur les amendements n° 1666, les sous-amendements n°s 2359, 2295, ainsi que sur les amendements n°s 139 et 140. Demande de retrait de l'amendement n° 1698 ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Aurélie Trouvé.

Mme Aurélie Trouvé. Tout d'abord, nous serions ravis de savoir ce que vous vous êtes dit, madame la ministre, avec quelques députés du Rassemblement national, pendant la pause que vous avez demandée – sans doute pour discuter de ces amendements. Nous aimerions savoir si un deal a été conclu entre vous et le Rassemblement national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Marie Pochon applaudit également.*) Cela intéresserait toute l'Assemblée nationale.

J'en viens à mon amendement, potentiellement sous-amendé. Pour l'instant, l'article 2 est assez vague. Il vise à faire en sorte que vous imposiez éventuellement des conditions à l'importation... Nous proposons quant à nous d'interdire clairement à l'importation les denrées agricoles traitées avec des substances prohibées en France. C'est du bon sens ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Sébastien Peytavie applaudit également.*)

Vous dites que l'Europe néolibérale ne nous le permet pas. Ne serions-nous pas libres de faire ici la loi quand quelque chose nous paraît nécessaire pour la survie de nos agriculteurs, du vivant et pour notre santé ? Nous, nous n'acceptons pas la soumission aux règles néolibérales de l'Union européenne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Dominique Potier. Mais à la Russie, oui !

Mme Aurélie Trouvé. Nous avons besoin d'un signal politique fort dans ce texte qui, pour l'instant, se cantonne à valider ce que vous pouvez déjà faire. Nous voulons aller beaucoup plus loin, en interdisant ces importations. (*M. Pierre-Yves Cadalen applaudit.*)

Vous ne faites même pas ce qu'il est déjà possible de faire. Lors des auditions que j'avais réalisées au moment de la pétition contre la loi Duplomb, la Commission européenne nous avait confirmé que vous pourriez, par exemple, appliquer une clause de sauvegarde afin d'interdire ces substances, au moins temporairement, en attendant une décision de la Commission.

M. le président. Merci, chère collègue.

Mme Aurélie Trouvé. Mais vous ne le faites pas. Je n'ai donc même pas confiance en vous s'agissant du respect... (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'oratrice. – Les députés du groupe LFI-NFP applaudissent cette dernière.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Annie Genevard, ministre. Madame la députée, sachez qu'il n'y a pas des députés avec lesquels il serait permis de parler et d'autres avec lesquels il serait interdit de parler.

M. René Pilato. Nous vous demandons de la transparence ! Rien d'autre !

Mme Annie Genevard, ministre. Du reste, j'ai invité un représentant de votre groupe parlementaire à échanger avec moi au ministère sur le projet de loi. J'ai procédé de la sorte avec tous les groupes ; tous les autres sont venus et je les ai reçus individuellement. Le vôtre non seulement n'est pas venu, mais il n'a même pas répondu à mon invitation ! (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Vincent Descoeur. Et ils osent nous donner des leçons ?

M. René Pilato. Nous parlons de ce qui se passe ce soir !

Mme Annie Genevard, ministre. Je parle à qui je veux, de ce que je veux. En l'espèce, oui, il a été question de ces amendements, mais ils n'ont pas fait l'objet d'un deal. (*M. René Pilato fait mine de jouer du violon.*) À l'exception de votre groupe, qui votera pour l'amendement n° 1666, et de M. Potier, qui a dit qu'il voterait contre tous les amendements en discussion commune, je ne sais pas ce que voteront les groupes.

M. Dominique Potier. Aucun autre pays européen n'adopterait une telle disposition !

Mme Marie Pochon. Que fera le RN ?

Mme Annie Genevard, ministre. J'espère néanmoins que ces amendements ne seront pas adoptés.

Je souhaiterais, madame la députée, que nous raisonnions en législateur.

M. René Pilato. Ça suffit ! Cessez de nous prendre de haut !

Mme Annie Genevard, ministre. Certes, vous pouvez toujours vous faire plaisir en adoptant une mesure dont vous êtes certaine qu'elle n'aura aucun avenir.

M. Dominique Potier. Et cela ferait tomber tout le reste !

Mme Annie Genevard, ministre. Exactement ! L'adoption de votre amendement ferait tomber tous les autres amendements à l'article 2.

M. René Pilato. Et alors ?

Mme Annie Genevard, ministre. Voilà ce que je voulais vous dire, madame la députée.

M. le président. La parole est à Mme Delphine Batho.

Mme Delphine Batho. Je retire mon sous-amendement, parce qu'il n'est pas suffisamment solide du point de vue légistique.

J'ajoute que, bien que je sois favorable à l'interdiction d'importer en France des produits traités avec des pesticides interdits en France, je ne voterai pas en faveur de l'amendement n° 1666, parce qu'il modifie le dernier alinéa de l'article L. 236-1 A du code rural et de la pêche maritime, alors que cet alinéa est utile. (*M. Gérard Leseul et M. le rapporteur applaudissent.*)

(Le sous-amendement n° 2359 est retiré.)

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement n° 2295.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	124
Nombre de suffrages exprimés	123
Majorité absolue	62
Pour l'adoption	59
contre	64

(Le sous-amendement n° 2295 n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1666.
(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	139
Nombre de suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65
Pour l'adoption	76
contre	53

(L'amendement n° 1666 est adopté ; en conséquence, l'article 2 est ainsi rédigé et les amendements n° 139, 140 et 1698 tombent, ainsi que les amendements suivants à l'article 2.) (Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance à neuf heures :

Suite de la discussion du projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 21 mai 2026, à zéro heure quinze.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra